

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'État et son administration, par M. Georges De Leener. — Chronique de l'étranger : France. — L'évolution bancaire en Grèce. — Le crédit agricole en Italie. — Statistiques.

L'ÉTAT ET SON ADMINISTRATION

par

Georges DE LEENER.

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

De multiples circonstances ont contribué à étendre depuis un siècle les attributions de l'État. Leurs extensions ont été souvent davantage le résultat de conjonctures de la politique de partis que la conséquence de réelles nécessités sociales ou économiques; mais se fussent-elles même limitées à la sphère du minimum de fonctions qui ne peuvent être soustraites aux prérogatives souveraines de l'État, encore présenteraient-elles, par la force des choses, une ampleur qu'on n'eût pu prévoir au début du XIX^e siècle. Et cependant l'administration de l'État n'a pas changé, ses principes sont restés identiques à eux-mêmes, ses rouages sont encore aujourd'hui tels qu'ils furent agencés dans les premiers temps de l'État organisé. Ce serait déjà assez pour qu'on puisse presque affirmer a priori que les administrations du pouvoir central ne se sont point haussées aux nécessités nées de l'accroissement de leurs attributions.

Les insuffisances de l'administration de l'État ont été l'objet des considérations les plus diverses, sans parler des brocards répétés qu'elle a inspirés à la verve de ses détracteurs. Il n'est peut-être pas à cet égard de témoignage plus convaincant que la peine avec laquelle les partisans doctrinaires de l'extension des pouvoirs de l'État se sont appliqués à faire croire en une possibilité de régénération totale de son administration. Telle fut la distinction formulée avec insistance entre l'État-gendarme ou l'État-gouvernement des gens, d'une part, et l'État-industriel ou l'État-gouvernement des choses, d'autre part. Pareille distinction est restée jusqu'aujourd'hui toute verbale. Aucune conception vraiment réaliste et quelque peu poussée ne l'a encore fait sortir des nuages de l'abstraction et des subtilités d'une dialectique habile.

Le besoin même de cette distinction est une preuve décisive des inaptitudes de l'État aux attributions telles que ses partisans désireraient lui en assumer en nombre croissant.

Plus précises ont été les formules de réformes mises en avant par les théoriciens des méthodes administratives dont le plus éminent a été, sans conteste, Henri Fayol. Sa doctrine administrative, qui s'est vulgarisée tout à son honneur sous le nom de Fayolisme, a été édictée sur la considération des nécessités de l'administration en général et sur l'ajustement de ses rouages dans les entreprises industrielles en particulier. C'est en élargissant sa doctrine de façon à pouvoir l'étendre aux fonctions de l'État que Fayol a été conduit à la détermination des principes directeurs des réformes administratives qu'il a conseillé de leur appliquer comme aux administrations privées. Déjà en 1918, il écrivait à ce sujet : « Le bon sens, d'accord avec la méthode expérimentale, conseillent d'essayer dans l'État les procédés qui ont réussi dans l'industrie. On peut en faire un essai prudent qui, en cas de succès, serait suivi d'une large application ». Mais il ajoutait aussi : « Trois choses peuvent ajourner ou entraver cet essai : l'ignorance administrative, la routine et un certain nombre d'intérêts administratifs ». A la vérité, les applications du Fayolisme à l'amélioration des services de l'État ont été extrêmement rares et elles ont été le plus souvent très fragmentaires. Fayol s'est plu à faire état de quelques applications de ses principes et tout particulièrement d'une réforme des services de l'administration centrale du département de la Défense Nationale, en Belgique, sous le ministère de M. Albert Devèze. Pour être juste, nous pourrions

ajouter l'exemple de l'organisation de notre Office central des chèques postaux dont l'organisation réalisée de toutes pièces a pu se conformer aux principes des saines doctrines administratives. Par ailleurs, nous n'apercevons guère qu'elles aient servi à améliorer réellement les administrations de l'Etat. Cette carence n'est-elle pas l'indice de différences profondes qui distingueraient ces administrations des administrations des entreprises privées ?

La question ainsi posée est essentielle pour permettre d'apprécier les possibilités d'améliorations sérieuses qui pourraient être apportées aux administrations de l'Etat. Elle implique de gros problèmes dont tout l'intérêt vient d'être mis en lumière, avec autant de talent que d'autorité, par M. ALBERT HENRY, dans son livre *Administrations et fonctionnaires. Essai de doctrine administrative* (1). Les particularités des administrations publiques sont fort clairement exposées, spécialement en ce qui les distingue des administrations privées.

Si en fait on a toujours considéré, lisons-nous, que les administrations publiques et les administrations privées sont régies quant aux bases de leur constitution par des principes communs, elles présentent cependant dans l'ensemble de leur organisation et de leur fonctionnement des caractères particuliers nettement tranchés. C'est bien à tort que l'on put sous l'influence des préoccupations les plus pressantes de l'après-guerre, parler d'industrialisation des services publics. Le mot fit fortune. Son succès fut d'autant plus grand que son vide de sens réel prêtait davantage aux illusions. Celles-ci sont tenaces. Elles sont si peu dissipées qu'il est question encore aujourd'hui d'industrialiser en Belgique le service des télégraphes et des téléphones de l'Etat. Rien dans les doctrines administratives modernes ne justifie cet abus de langage. H. Fayol y avait attiré l'attention lors du Congrès international des sciences administratives tenu à Bruxelles, en 1923, en déclarant : « Les mots industrialisation et commercialisation n'ont pas de sens. Il s'agit seulement de faire adopter par les services publics ce qu'il y a de bon dans les administrations privées. » Il semble donc que Fayol même ne se soit pas clairement rendu compte des difficultés de pareille adoption. La seule comparaison des conditions de travail des administrations publiques et des administrations privées suffit pour découvrir entre elles, comme l'écrit M. Henry, des différences telles qu'elles font éclater l'inadaptabilité aux unes des méthodes en usage dans les autres. N'est-il pas surprenant que l'on ait encore pu soulever en France, puis en Belgique, la question de l'industrialisation des services publics, alors qu'elle était déjà enterrée officiellement depuis plusieurs années en Angleterre ? Une Commission, dite Commission Mac Donnell, avait été instituée, en 1912, pour étudier le fonctionnement interne du service civil et les réformes dont il pourrait être l'objet. Elle rencontra l'objection très répandue

(1) Albert Henry. « Administration et fonctionnaires. Essai de doctrine administrative. » Bruxelles, Maurice Lamertin, 1930.

que les administrations publiques laissent souvent fort à désirer parce qu'elles ne sont pas conduites suivant les méthodes des affaires. Elle réfuta victorieusement cette objection en faisant observer que l'entreprise privée se différencie des services publics, parce qu'elle est le plus souvent gérée dans un but de lucre. Le bénéfice est son objet. La faillite ou le succès dans la poursuite du profit est la pierre de touche de l'échec ou de la réussite des méthodes qu'elle emploie. Le bénéfice est la condition indispensable de sa continuation. Toute autre chose est des départements ministériels. Qu'ils coûtent plus ou moins, qu'ils aillent jusqu'à vider le trésor public et qu'ils conduisent l'Etat à la banqueroute, peu importe du point de vue de savoir s'ils seront conservés ou supprimés ; Ils sont des organes de la vie de l'Etat. Coûte que coûte leur maintien est indispensable. Leur rendement, au surplus, n'est pas susceptible de se mesurer comme celui d'une entreprise proprement dite. Il se traduit par les services rendus à la communauté, lesquels ne sont susceptibles d'aucune mesure. Aucune comparaison rigoureuse ne leur est même applicable. La comparaison, par exemple, de l'administration du département de l'Intérieur dans deux pays n'a aucun sens. Rien ne permet d'affirmer sûrement sa supériorité dans l'un des deux pays, alors que, par contre, des mesures rigoureuses permettront non seulement de comparer, par exemple, deux usines à zinc, mais encore d'apprécier exactement leurs rendements respectifs. Dans les mêmes conditions, la valeur de leurs services respectifs pourra être jugée sans appel.

Le rapport de la Commission Mac Donnell a dégagé notamment l'influence de la critique et de la discussion publiques auxquelles sont soumises les administrations de l'Etat. Au Parlement et ailleurs, leurs chefs sont appelés « à fournir des explications de tout genre sur leurs actes et sur leur inaction, et à se défendre en se référant aux précédents ou en expliquant les raisons d'une attitude nouvelle. Pareille justification serait impossible s'ils ne disposaient pas de dossiers préparés avec exactitude et d'une procédure généralement lente comparée à celle d'un chef d'entreprise... Une bonne part de la lenteur et du coût des services publics doit être considérée comme une fraction du prix payé par les avantages qu'offrent la discussion et la critique des actes de l'Etat ». (1)

Ces différences de conditions de gestion des administrations publiques et des entreprises privées expliquent, comme le montre M. Henry, l'insuccès des tentatives de rénovation poursuivies par des hommes d'affaires transplantés des entreprises privées dans de grandes administrations publiques. En Allemagne, spécialement, « pendant la guerre et l'après-guerre, bien des praticiens pris dans le monde des affaires et transportés dans l'administration de l'Etat, sont devenus rapidement, malgré eux, des bureaucrates de la plus belle eau ».

(1) Cf. D. Warnotté. « Le monde des affaires et les services publics. » « Revue de l'Institut de Sociologie », 1927.

Une partie importante de la distinction entre les services de l'Etat et des entreprises industrielles repose aussi sur la différence de nature des valeurs auxquelles tendent les uns et les autres. Les administrations d'entreprises privées visent à la production de valeurs matérielles. Les services de l'Etat ont en vue la production avant tout de valeurs morales. Entre ces deux catégories de valeurs l'opposition est telle qu'elle exclut la possibilité de toute assimilation des deux genres d'administrations.

Dans l'industrie privée, chaque entreprise a un but bien défini, reconnu par tous : actionnaires, dirigeants, agents d'exécution ; quel que soit le genre d'opérations traitées, l'affaire doit être fructueuse, c'est-à-dire rapporter un bénéfice. L'activité de chacun, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, est tendue vers ce but, d'où concordance et coordination des efforts individuels. Les initiatives s'éveillent et s'exercent efficacement, parce que le but à atteindre est visible et que la voie qui y mène n'est encombrée d'aucun obstacle extérieur.

Dans les administrations de l'Etat, continue M. Henry, ce que le fonctionnaire ignore le plus, en dehors des questions techniques et de la besogne courante, c'est de quoi l'intérêt public demande qu'il s'occupe. La définition de cet intérêt varie en effet d'après les doctrines politiques en cours et les préférences personnelles des hommes au gouvernement. En dehors de l'exécution des lois et arrêtés, de la correspondance quotidienne et des travaux usuels, dans quelle direction convient-il que le fonctionnaire oriente son activité, son initiative, ses recherches ? C'est là qu'apparaît peut-être l'une des différences les plus essentielles entre les entreprises privées et les administrations publiques. Les entreprises privées suivent un programme fixé à longue échéance. Elles font converger tous leurs efforts pour en assurer la réussite avec une persévérance et un esprit de suite se manifestant des années durant, sans interruption ni changement d'orientation. Il n'en est pas de même dans les administrations de l'Etat et nous touchons ici du doigt leur défaut principal et d'autant plus grave qu'il paraît inhérent à leur nature même. M. Henry, qu'une longue pratique de l'administration a mieux éclairé à ce sujet que quiconque, précise avec force : « Pour que le travail administratif fût fécond, chaque gouvernement, chaque ministre devrait avoir un programme détaillé d'action immédiate et il faudrait qu'ils fussent assurés d'une assez longue vie administrative pour mener à bonne fin l'exécution de ce programme. Qu'en est-il au fait ? On se met aisément d'accord sur un programme d'affaires qui ne soulève ni controverse de doctrine, ni controverse d'école. Comment arriver à s'entendre sur l'ordre d'importance et la solution pratique de questions rattachées à des idées abstraites que l'on peut envisager sous des angles divers ? Comment le fonctionnaire qui veut travailler s'y retrouvera-t-il, pour peu que les Cabinets succèdent aux Cabinets et les programmes aux programmes ? »

Une autre différence importante tient à la préoccupation qu'impose dans toute administration publique, le respect constant du principe de justice distributive. De celle-ci l'entreprise privée n'a nul souci dans ses rapports extérieurs. Elle traite chaque affaire au mieux de ses intérêts immédiats ou futurs. Elle choisit la solution la plus adéquate à cet effet, sans que cette solution ne puisse jamais constituer un titre que l'intéressé ou un tiers seraient en droit d'invoquer plus tard comme précédent pour obtenir, dans des circonstances analogues, un traitement identique. L'entreprise privée décide comme bon lui semble dans les limites du droit commun. Elle ne doit aucun compte à la masse du public. C'est une situation toute différente que nous rencontrons dans les administrations publiques, où chaque affaire n'est jamais envisagée que comme partie intégrante d'un ensemble comprenant les décisions antérieures sur des objets analogues et celles qui interviendront plus tard. La solution adoptée devra pouvoir s'appliquer à tous les cas du même genre qui se présenteront dans l'avenir. L'appréciation des circonstances d'espèce est particulièrement délicate pour les fonctionnaires publics, en raison des conséquences éloignées qu'elle peut entraîner sans qu'il soit toujours possible de les prévoir avec une netteté suffisante.

Une particularité lourde de conséquences est aussi la sorte de suspicion constante dans laquelle on tient tout fonctionnaire. Dans une entreprise privée, pleins pouvoirs seront souvent laissés à un chef de service pour contracter des engagements considérables, qu'il s'agisse de ventes ou d'achats. Le fonctionnaire, au contraire, quel que soit son rang hiérarchique, ne pourra pas régler un compte de quelques francs sans devoir s'astreindre à soumettre sa décision à de multiples contrôles et à de fastidieuses interventions administratives. Est-ce que le seul fait de la fonction publique suffirait pour priver l'homme qui l'exerce d'une égale confiance à celle qui s'accorde aux fondés de pouvoir des entreprises industrielles, commerciales ou financières ? Pareille interprétation serait absolument fautive. L'explication est ailleurs. Elle semble quelque peu paradoxale. Tout fonctionnaire public détient, par définition, une part d'autorité et c'est précisément en raison de l'autorité qui lui est conférée qu'un ensemble de dispositions légales et administratives sont destinées à prévenir, avec une minutie exagérée, tout abus et tout arbitraire. Aussi l'enserrent-elles au point de finir par en faire une sorte d'esclave des règles administratives et de la subordination hiérarchique. Les conséquences de cette situation sont multiples. La moindre décision entraîne la mise en mouvement de rouages compliqués. Des obligations pèsent sur l'administration qui l'empêchent souvent, en fait, de traiter au mieux des intérêts du Trésor. Aussi longtemps que les chemins de fer belges ont été exploités par l'Etat, toutes les opérations de vente et d'achats nécessaires à l'exploitation étaient réglées selon les lois et règlements sur la comptabilité publique et, comme telles, soumises à l'obligation de

l'adjudication publique. Il a fallu que l'État se dessaisît de l'exploitation des chemins de fer en la transférant à la Société nationale des chemins de fer belges pour que celle-ci pût traiter à sa convenance des marchés de gré à gré dont l'import ne dépasse pas 500.000 francs. Encore pour les contrats d'adjudication conclus pour un terme de plus de dix ans et dont l'import atteint 1.000.000 de francs et les marchés de gré à gré d'un import supérieur à 500.000 francs ainsi que pour les aliénations ou acquisitions immobilières d'une valeur dépassant 1.000.000 de francs, la condition expresse de l'approbation du Ministre a-t-elle paru devoir être conservée en raison de l'obligation de l'État de veiller à la sauvegarde de son patrimoine, ainsi qu'en raison de ses intérêts d'actionnaire de la Société nationale.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à espérer d'une amélioration des administrations de l'État? Il ne serait ni juste ni raisonnable de répondre par la négative. Chacun sait qu'il est des administrations ou des services de l'État qui valent mieux les uns que les autres, indépendamment de toute question de différences d'attributions ou d'activités. Leur valeur relative est le résultat d'une autorité plus sûre et mieux exercée au sommet de la hiérarchie ou d'une sélection plus rigoureuse entre les préposés à leurs diverses fonctions. Elle peut être aussi la conséquence d'une moindre ingérence directe de la part de ministres et de cabinets ayant témoigné d'autant de versatilité que d'inconstance. Des remèdes sont possibles dans la mesure où les administrations publiques partagent malgré tout certains traits communs avec les administrations privées. Ce serait un progrès sensible si, sans rien bouleverser ni renverser, les chefs administratifs responsables des services de l'État veillaient à chaque occasion à s'inspirer fidèlement des principes énoncés par Fayol. Ceux-ci ne paraissent pas tous pouvoir s'appliquer avec une égale efficacité aux administrations de l'État. Parmi les plus intéressants à cet égard on retiendra la nécessité de veiller à satisfaire aux règles élémentaires de la prévoyance en préparant mûrement des programmes d'action, l'opportunité d'actions coor-

données et d'efforts concertés, le choix des préposés aux diverses fonctions en rapport avec leurs aptitudes individuelles et la nature de leurs attributions, la définition rigoureuse et préalable de celles-ci, l'organisation d'un recrutement méthodique et sélectionné, la défense contre les abus de formalisme et de paperasserie, l'exercice d'un contrôle effectif, en entendant par là que tout contrôle doit, outre qu'il permet de constater un fait, permettre aussi d'en déceler la cause et d'en prévenir les récidives. Nous ne pourrions enfin passer sous silence l'influence qu'exerce le Cabinet du ministre sur les services administratifs de son département. « Les cabinets, a écrit à ce sujet M. M.-L. Gérard, jouent dans notre organisation administrative un rôle capital, et la pratique montre qu'il est impossible de se passer d'eux. Ils font parfois un peu de mal par suite d'une connaissance incomplète des questions trop variées qui passent par leurs mains. Ils font souvent beaucoup de bien en tant qu'ils réveillent et entraînent derrière eux les bureaux » (1). Il est à ce propos des opinions plus sévères. A la vérité, un jugement de portée générale serait déplacé. Tout en cette matière est question d'espèce et de circonstance. Le danger n'en existe pas moins. L'expérience a démontré les inconvénients d'interventions intempestives des cabinets, lesquelles ont pour conséquence de fausser les organes des services administratifs, d'y faire prévaloir des règles insolites et d'y introduire des habitudes qui peuvent expliquer les très grandes différences constatées dans la valeur administrative des services ministériels.

Quels que soient les remèdes limités à appliquer à l'amélioration des services de l'État, rien ne pourra les soustraire aux défauts inhérents à leur nature. Affirmer ces défauts n'est point diminuer le mérite des administrations de l'État qui sont indispensables; mais c'est aussi dire avec non moins de netteté qu'il convient de ne point multiplier leurs attributions en confiant à l'État des fonctions soustraites au libre jeu des initiatives privées.

(1) M.-L. Gérard. « L'organisation intime, le coût et le rendement des administrations publiques. » « Revue générale ». 1922.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

FRANCE.

Considérations générales.

Nous ne disposons pas encore, au moment d'écrire cette chronique, des statistiques complètes qui seraient nécessaires pour donner un aperçu de l'activité économique de la France en 1929. Toutefois, les chiffres de la *Statistique Générale de la France* arrêtés à octobre ou novembre fournissent des éléments de jugement suffisants. L'on constate des symptômes défavorables dans les industries textiles, un malaise dans l'agriculture et un trouble assez sérieux des industries de luxe ce qui, dans l'économie française n'est pas un facteur à négliger. Par contre, les grandes industries de base — le textile excepté — sont en excellent état, la métallurgie notamment.

Selon l'*Echo des Mines de la Métallurgie*, la production française de fonte en 1929 marque encore un léger progrès sur celle de 1928 et maintient facilement le chiffre de 10 millions de tonnes qu'elle avait atteint pour la première fois l'année dernière. La production de l'acier est également en augmentation constante.

Voici, du reste, les chiffres comparatifs de ces dernières années :

	Production de	
	Fonte	Acier
	(En milliers de tonnes)	
1922	5.228	4.534
1923	5.431	5.109
1924	7.693	6.900
1925	8.494	7.446
1926	9.431	8.430
1927	9.326	8.306
1928	10.097	9.387
1929	10.450	9.670

Cette augmentation de la production répond à l'accroissement de la consommation des produits métallurgiques, conséquence de l'activité déployée dans l'industrie du bâtiment. Celle-ci, comme en témoigne l'indice de la *Statistique Générale de la France*, est plus florissante aujourd'hui qu'en 1913, même si l'on tient compte des variations saisonnières. Or, les constructions modernes en raison de leurs charpentes en fer et des armatures de leurs bétons forment, pour la métallurgie, une clientèle bien meilleure qu'autrefois.

Pour 1930, il apparaît, toutefois, que la production métallurgique française devra baisser, puisque l'Entente de l'Acier a adopté une réduction de 10 p. c. : celle-ci sera applicable pendant les premiers mois, mais il est vraisemblable qu'elle ne pourra pas être maintenue pendant toute l'année.

Dans l'industrie automobile, les renseignements publiés conduisent à des conclusions moins nettes. On constate cependant un fléchissement des ventes, mais qui peut être, en partie, mis sur le compte des mouvements saisonniers.

Quant au mouvement du commerce extérieur, il semble reprendre une allure plus normale. Le déficit de la balance commerciale, si important pendant le premier semestre, se réduit de mois en mois. Les gros écarts entre les importations et les exportations enregistrés pendant la première moitié de l'année, s'expliquent, en partie, par des entrées anormales de métaux non ferreux parce que l'on craignait la hausse des prix, et par des commandes exceptionnelles de blés étrangers pour échapper aux conséquences du relèvement des droits de douane.

Néanmoins, le déficit total pour 1929 sera très sensible. Il s'élevait déjà à 7.689 millions de francs pour les onze premiers mois ; on peut donc l'évaluer grosso modo à 8 milliards pour les douze mois.

Du point de vue de la balance générale des paiements, il ne semble pas qu'une pareille situation ait encore rien d'inquiétant. Bien d'autres facteurs compensent, en effet, ce déficit partiel. Il a cependant sa signification au point de vue économique, car il permet de révéler les points faibles actuels de l'économie française.

Le déficit supplémentaire ne se répartit pas, en effet, sur l'ensemble des rubriques du commerce extérieur, proportionnellement à leur importance relative. Outre les deux causes déjà signalées plus haut, il est principalement le résultat d'une diminution des exportations de fils et tissus (aggravé d'une augmentation d'importation des mêmes produits) et d'un afflux d'importations de « produits mécaniques ». De plus, on constate que ces modifications sont surtout sensibles dans les échanges effectués avec deux pays : l'Allemagne et les Etats-Unis.

Ainsi l'on constate que deux groupes d'industries, parmi les plus vivantes, les plus essentielles à la vie du pays, rencontrent, du fait de la concurrence étrangère, des difficultés sérieuses à la fois sur les marchés extérieurs et en France même. Une politique de dégrèvements fiscaux, comme celle qui vient d'être inaugurée par M. Chéron, allégera les charges de l'industrie et en la mettant en meilleure condition pour lutter contre la concurrence étrangère apportera peut-être le remède à la situation.

L'agriculture.

Les dernières récoltes françaises, vraiment abondantes, ont entraîné une baisse marquée des prix des

produits agricoles, surtout du blé et des produits agricoles de luxe. Il en est ainsi des vins, surtout des vins non mousseux, et des primeurs ou, plus exactement, des légumes de qualité.

Cette chute des prix, due à l'engorgement des marchés des céréales, ne peut manquer de se répercuter à brève échéance sur l'activité de l'industrie en général. On sait, en effet, que les achats effectués par la population paysanne ne présentent pas d'ordinaire un caractère d'urgence absolue. L'ouvrier, le fonctionnaire doivent, bon an mal an, se procurer à peu près les mêmes quantités de denrées alimentaires. Le cultivateur qui procède surtout à des achats d'objets manufacturés peut les différer plus aisément. Il en résulte que toute diminution de son pouvoir d'achat risque de se répercuter automatiquement sur l'activité industrielle. Il est donc souhaitable que les produits agricoles français trouvent à élargir leurs marchés.

C'est à quoi tend actuellement le Syndicat national de meunerie française, récemment formé, et qui groupe la presque totalité des meuniers, grands, moyens et petits, travaillant à l'exportation.

En présence d'une récolte française, dont le rendement à chaque année tendance à s'améliorer sensiblement, les meuniers ont jugé utile de se grouper pour défendre leurs intérêts sur les différents marchés étrangers et pour reconquérir même les marchés perdus pour leur industrie, depuis la guerre.

Ce n'est, en effet, que par des exportations que l'on pourra décongestionner le marché national. Le syndicat déclare se mettre à la disposition des pouvoirs publics auprès desquels il pense trouver tout l'appui nécessaire pour rechercher avec lui, et en accord avec les agriculteurs producteurs de blé, toutes les solutions susceptibles de combattre la crise actuelle.

La crise des industries textiles françaises.

Nous venons de signaler les difficultés que traversent, en ce moment, les industries textiles françaises et nous avons rappelé la place importante qu'elles occupent parmi les industries de base.

Avant la guerre déjà, elles se rangeaient immédiatement après les industries métallurgiques bien qu'elles fussent entièrement dépendantes des pays étrangers pour leurs matières premières. Après l'armistice, elles n'ont rien perdu de leur importance et le retour à la France de l'Alsace les ont même rendues plus fortes. On estime qu'actuellement elles emploient plus d'un million d'ouvriers.

Dans un article publié par le *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, M. Dugé de Bernonville a mis récemment en lumière le rôle important que jouent les industries textiles françaises dans la vie économique du pays. Voici comment, en un tableau significatif, il a précisé l'importance relative des différentes branches de la production en France, en Angleterre et aux Etats-Unis.

	France	Angleterre	Etats-Unis
	(Pour cent de l'ensemble)		
Produits agricoles et alimentaires	46	35	47
Minerais et métaux .	14	29	17
Textiles	23	21	11
Autres articles	17	15	25

Les statistiques douanières, d'autre part, accusent encore cette importance des industries textiles. En 1928, 40 % (en valeur) des matières premières importées leur étaient destinées et 34 % des exportations françaises provenaient de la vente à l'étranger de produits textiles plus ou moins ouvrés, chiffres d'ailleurs inférieurs à la réalité car ils ne tiennent pas compte de la valeur considérable des achats effectués par les touristes étrangers.

Ces proportions se sont maintenues au cours des dix premiers mois de 1929.

On pourrait s'étonner dès lors d'entendre parler de crise de l'industrie textile. Mais les indices de la production publiés par la *Statistique Générale de la France* sont là pour nous renseigner :

Indice de production industrielle pour 1929.

(1913 = 100)

	Indice général	Indice textiles
1928	127	99
1929, mars	138	94
1929, juin	141	95

On attribue volontiers en France ce malaise évident de l'industrie textile à des causes d'ordre intérieur : poids des charges fiscales, augmentation du coût de la vie, etc. Mais, sans dénier à ces causes leur influence, il est certain que les manufactures françaises subissent l'effet de la crise mondiale. En Angleterre les industries lainières et cotonnières sont aux prises avec des difficultés qui n'ont fait que s'accroître au cours de 1929; en Belgique, elles maintiennent avec peine leur équilibre; en Allemagne, les faillites sont de plus en plus nombreuses. De même les industries anglaises, allemandes et italiennes de la soie artificielle viennent de passer des années fort difficiles.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler, dans nos chroniques sur la Belgique, les causes permanentes de ce malaise dont la principale est peut-être l'industrialisation croissante des pays neufs et de l'Extrême-Orient qui resserre de plus en plus les débouchés des anciens pays exportateurs.

La baisse des cours des matières premières a encore ajouté à cette dépression.

Sans doute, à la longue, exercera-t-elle, si elle se consolide, une influence heureuse sur les industries intéressées en leur permettant de comprimer leur prix

de revient. Mais pour le moment elle n'a eu pour effet que de rendre les acheteurs hésitants. Très naturellement, ils escomptent une baisse nouvelle et s'abstiennent de commander au delà de leurs stricts besoins immédiats. Par contre, les industriels sont obligés, eux, de s'approvisionner à l'avance et sont dans l'impossibilité de se couvrir (sinon en ce qui concerne le coton). Aussi éprouvent-ils des pertes assez importantes sur leurs stocks.

Le budget, les avoirs du Trésor et l'œuvre de la Caisse autonome.

A l'initiative de M. Tardieu, la date de l'ouverture de l'exercice budgétaire a été reportée au 1^{er} avril, afin de permettre à la Chambre et au Sénat de discuter avec moins de hâte les propositions de dépenses et les évaluations de recettes qui leur sont soumises et de n'avoir à recourir à nouveau au régime regrettable et trop facile des douzièmes provisoires.

Il paraît donc au moins prématuré d'analyser les budgets pour l'exercice 1930 soumis au Parlement et qui sont en ce moment examinés en commission.

Mais on doit signaler que, comme la Belgique, la France est entrée dans l'ère des dégrèvements fiscaux : on peut évaluer à 2 1/2 milliards de francs, si l'on tient compte des 996 millions d'abattements déjà votés en juillet, l'allègement par rapport à l'année précédente du fardeau qui pèsera sur les contribuables français en 1930. Ces dégrèvements portent notamment sur les transports, la taxe de luxe et les divers impôts sur le revenu. C'est à une véritable réforme fiscale qu'il va être procédé (1).

L'opulence du Trésor, accusée par son compte courant à la Banque de France et ses disponibilités avouées en devises étrangères, et qui est due en grande partie aux plus-values enregistrées par les recouvrements fiscaux en 1928 et 1929, n'est certes pas étrangère à cette décision du gouvernement.

L'ensemble des avoirs du Trésor, y compris l'avance permanente de 3.200 millions de la Banque de France, ne devait pas être, au début de janvier, inférieur à 17 milliards de francs, dont 10 milliards de devises accumulées pour le cas où il aurait fallu faire face le 1^{er} août 1929, à l'échéance de la dette commerciale dite des stocks américains.

Cette thésaurisation de l'Etat, dépassant largement les besoins budgétaires, est l'objet d'assez nombreuses critiques.

On fait observer qu'il y a là une congélation de capitaux vraiment préjudiciable au marché monétaire. Toutefois, il y a une distinction à faire. L'accumulation des devises que possède le Trésor à l'étranger n'a pas gêné le marché de l'argent puisque les sorties de capitaux qu'elle impliquait n'a pas entraîné d'exportation d'or et que la base des crédits intérieurs n'a donc pas été amoindrie. Par conséquent les fonds effectivement immobilisés et soustraits au marché

(1) « L'Europe Nouvelle » du 30 novembre 1929 est entièrement consacrée à l'examen de cette réforme. On y trouvera des articles très documentés et des commentaires excellents.

monétaire intérieur sont les avoirs en compte courant à la Banque de France, (déduction faite encore de l'avance permanente de 3.200 millions faite à l'Etat), soit 4 milliards environ.

Il faut ajouter à ce montant, le compte créditeur à la Banque de France de la Caisse d'Amortissement qui s'élevait au début de janvier 1930 à près de 4 milliards. Ainsi, au total, c'est 8 milliards de francs dont la disposition est retirée au marché.

A ce grief on en joint un autre, d'ordre fiscal. La constitution d'énormes avoirs liquides, réalisés par le Trésor en dehors de toute opération d'emprunt, signifie évidemment que les contribuables sont frappés au delà des nécessités budgétaires et cette constatation ne peut manquer d'émouvoir les milieux industriels et commerciaux qui ressentent si vivement le fardeau des impôts multiples dont on les a accablés ces dernières années.

Cette émotion se comprend, mais elle est peut-être exagérée. La remarquable aisance actuelle de la Trésorerie n'est peut-être que temporaire. Pour bien la juger, il faut savoir devant quelles échéances le Trésor va se trouver.

M. Frédéric Jenny, dans le *Temps*, nous apporte à ce sujet quelques précisions :

« Sur ses approvisionnements en devises étrangères, l'Etat aura à prélever d'abord 300 millions environ, représentant le solde du versement fixé par l'accord Mellon-Bérenger pour l'échéance du 30 juin dernier, solde dont le paiement a été différé jusqu'à la ratification, par le Sénat américain, de cet accord. L'échéance du 15 mars 1930, stipulée par l'accord Cailiaux-Churchill, soit 5 millions de livres sterling ou 620 millions de francs, devra également être assurée au moyen des avoirs du Trésor, car ce montant doit être imputé sur les versements effectués par l'Allemagne au titres des cinq derniers mois du plan Dawes, et qui ont été encaissés par la Trésorerie. En outre, l'annexe I au protocole de La Haye prévoit que la Grande-Bretagne recevra sur les paiements faits par le Reich, pendant les cinq mois précités, une somme d'environ 100 millions de marks, dont le Trésor français aura à fournir la plus grande partie. »

Les disponibilités du Trésor seront donc, à brève échéance, réduites de 1 1/2 milliard. La réalisation du programme de perfectionnement de l'outillage national imposera lui aussi de lourdes dépenses auxquelles le Trésor aura à faire face. D'autre part, on peut prévoir qu'en 1930 les plus-values de recettes d'impôts seront moins importantes qu'en 1928 et 1929. Aussi ne faudrait-il pas s'étonner si l'on voit fléchir assez rapidement les réserves accumulées.

Quant aux avoirs en compte courant à la Banque de France de la Caisse autonome, il est probable qu'eux aussi diminueront assez vite si celle-ci poursuit intégralement le programme qu'elle s'est tracé et qu'elle a jusqu'à présent exécuté avec beaucoup de ponctualité.

Les deux premières années de son existence, la Caisse autonome s'était surtout consacrée à aménager

et à consolider la dette flottante dont la gestion lui avait été confiée. Pendant ce temps, elle s'était constituée une trésorerie excessivement large, puisque son compte à la Banque de France accusait, à fin 1928, un avoir de 5.378 millions de francs.

Dès le début de 1929, elle a commencé à aborder résolument l'amortissement accéléré de la dette.

Afin de faciliter sa tâche, la loi du 30 décembre 1928 avait élargi ses attributions en l'autorisant à acheter en Bourse des rentes, des valeurs du Trésor et du Crédit National. Ainsi son rôle n'était plus confiné seule-

ment à l'amortissement des bons de la Défense Nationale, mais à l'ensemble de la dette publique.

Les rachats effectués en 1929 en vertu de cette autorisation ont porté sur un capital global de plus de 5 1/2 milliards de francs, représentant 275 millions de rentes désormais annulées. La charge de la dette publique se trouve naturellement diminuée d'autant.

Ces opérations ont eu, très naturellement, pour effet d'animer le marché des rentes et de déterminer une hausse d'autant plus éclatante qu'elle coïncide avec une dépression marquée des valeurs à revenu fixe.

	ANNÉE 1929			
	Plus haut	Plus bas	1 ^{er} janvier	31 décembre
3 p. c. perpét.	84,40	66,70	66,85	84,35
4 p. c. amortissable	89,—	75,50	79,85	89,—
5 p. c. 1915-1926	108,20	95,—	95,95	107,75
4 p. c. 1918	99,50	81,20	81,55	99,50
5 p. c. 1920	131,75	110,50	110,50	131,40
4 p. c. 1925	127,95	119,10	122,30	127,40
6 p. c. 1927	113,70	106,30	108,10	110,50

Ce sont là des variations que l'on enregistre rarement au marché des rentes. Devant l'amplitude du mouvement, on pourrait craindre qu'il soit artificiel. La régularité qui s'observe dans la progression doit calmer toutes les inquiétudes. Il ne s'agit pas d'un mouvement spéculatif, mais bien d'une hausse naturelle consécutive à la surveillance qu'assure la Caisse autonome sur l'ensemble de la dette en exécution du programme qu'elle s'est fixé. Du 11 octobre 1929 au 3 janvier 1930 le compte de la Caisse à la Banque de France a diminué de 3 milliards en suite certainement d'interventions sur le marché. On ne peut donc reprocher à la Caisse de thésauriser ses ressources. Et cette constatation doit rassurer ceux qui pourraient appréhender une tension prochaine du marché monétaire.

Outre ces amortissements extraordinaires, la Caisse autonome a, en 1929, poursuivi intégralement son programme initial d'aménagement de la dette flottante. En février, elle a procédé à la conversion de l'emprunt dit des tabacs, émis en 1926. Cette opération, par laquelle la presque totalité des anciennes obligations rapportant un intérêt minimum de 7 p. c. étaient converties en obligations 4 1/2 p. c., rencontra un succès complet qui permit d'apprécier tous les progrès réalisés par le crédit public depuis la stabilisation.

En même temps furent consolidés 5.357 millions de bons de la Défense nationale, tandis que, de surcroît, la Caisse remboursait 1.900 millions de bons de plus qu'elle n'en émettait.

En suite de ces opérations, la dette flottante prise en charge le 1^{er} octobre 1926 par la Caisse autonome, qui s'élevait à plus de 48 milliards de bons dont les échéances allaient d'un mois à un an, est réduite à 28 milliards environ de bons à deux ans. On peut mesurer tout le chemin parcouru en quarante mois.

L'évolution du marché monétaire et la réorganisation du marché financier de Paris.

Alors que les grands marchés internationaux ont connu ces mois derniers des moments de réelle tension et d'agitation intense, Paris, depuis la stabilisation, a gardé un équilibre à peu près normal, les taux de l'argent faisant preuve d'une fermeté extraordinaire d'autant plus remarquable que la Banque de France a maintenu son taux d'escompte à un niveau beaucoup moins élevé que Londres, New-York ou Amsterdam et n'a jamais cédé à l'entraînement d'une hausse ou d'une baisse sur ces marchés.

L'escompte officiel resté immuable à 3 1/2 p. c. depuis la stabilisation a pu être réduit à 3 p. c. le 30 janvier dernier. L'escompte hors banque oscille aux environs de 3 3/8 p. c. Une preuve indiscutable de cette grande aisance est que le marché financier de la Caisse d'amortissement a pu ramener, à la fin de 1929, de 4 à 3 1/2 p. c. l'intérêt des bons de la Défense nationale.

La situation de la Banque de France reflète également cette situation favorable du marché monétaire français. L'encaisse-or est passée de 32.679 millions au début de janvier à 41.668 millions au 27 décembre, soit en douze mois un accroissement de près de 9 milliards, tandis que les disponibilités à vue à l'étranger ne diminuaient que de 5 milliards environ. La couverture métallique des billets atteint ainsi 47 p. c., ce qui laisse à la Banque un potentiel énorme de crédit et met le marché à l'abri d'un renchérissement de l'argent pour une longue période.

Cette brillante situation justifie pleinement les efforts actuellement poursuivis en vue de réorganiser le marché financier de Paris ou plutôt de l'organiser pour en faire un grand marché monétaire international.

Pour réaliser ce dessein deux conditions essentielles doivent être réunies. L'une l'est, l'autre est sur le point de l'être.

La première condition est d'avoir une monnaie reposant sur l'étalon-or, et qui soit immédiatement et constamment convertible en or. L'abandon du bimétallisme lors de la réforme monétaire de juin 1928 et la politique d'accroissement de son encaisse poursuivie par la Banque de France, font que le franc remplit très exactement ces desiderata.

La seconde condition est que le marché financier soit organisé très rationnellement. C'est à la mise au point de cette organisation que travaillent actuellement le gouvernement et la Banque de France en concours avec les grandes banques privées.

Si Paris a toujours été un marché de premier ordre pour l'émission et le placement des titres étrangers, son marché des capitaux à court terme, c'est-à-dire son marché monétaire, est plus étroit. C'est à le développer qu'on s'efforce en ce moment.

La Banque de France a tout d'abord recherché, dans la limite de ses statuts, les moyens d'accorder, en dehors des facilités d'escompte ordinaire, un appui temporaire aux banques qui peuvent en avoir besoin à certaines époques de tension, notamment aux échéances de fin de mois.

Une première mesure a été prise en vue de donner aux établissements de crédit le moyen d'assurer leur trésorerie pendant toute la durée d'ouverture de leurs guichets : la Banque de France admet désormais des présentations de bordereaux à l'escompte l'après-midi et crédite immédiatement les comptes des présentateurs. La deuxième mesure vise à donner aux banques, gênées momentanément dans leur trésorerie, le moyen de se procurer des disponibilités pendant quelques jours, sans être obligées de se dessaisir des effets jusqu'à l'échéance. La Banque accepte, en effet, d'escompter des effets bancables pour une durée de sept jours. L'opération se présente au début comme une opération d'escompte ordinaire, mais, à l'expiration du laps de temps fixé, la banque présentatrice a le choix, soit de reprendre ses effets en remboursant l'Institut d'émission, soit de les réescompter définitivement si l'état de sa trésorerie ne lui permettait pas d'en reprendre possession.

Ces mesures assoupliront certainement le marché monétaire mais sont néanmoins insuffisantes pour lui donner l'ampleur qu'on désire le voir prendre. Aussi la Banque de France n'a-t-elle pas hésité à engager les banques, en leur promettant son concours, à créer un marché d'acceptations internationales à Paris et à fonder une banque spéciale d'acceptations.

Cette nouvelle banque, qui a été constituée le 30 décembre dernier, au capital de 100 millions de francs, avec le concours de la plupart des grands établissements financiers français, pourra remplir une tâche particulièrement utile en procédant aux études nécessaires et en établissant un service de renseignements commerciaux indispensables pour la pratique des opérations d'acceptation. Ce sera, comme le dit

M. Frédéric Jenny, « un organisme à la fois d'études, de réalisation qui donnera au marché monétaire de Paris une première impulsion. Nul doute, ajoute-t-il, que d'ailleurs l'exemple ne soit suivi et que d'autres banques — existantes ou à créer — ne consacrent avant peu une partie croissante de leur activité à l'octroi de crédits d'acceptation en francs et à l'escompte des effets représentant ces crédits, **pourvu que le fonctionnement du marché monétaire intérieur n'y mette pas obstacle.** »

Le gouvernement, soucieux de faciliter le bon fonctionnement du marché, a, de son côté, amorcé les réformes fiscales indispensables pour alléger le marché des valeurs internationales : l'abaissement du droit du timbre sur les effets de commerce et la suppression de l'impôt sur le change contribueront certainement à favoriser le développement des opérations internationales de crédit à court terme.

L'ensemble de ces mesures, si elles sont bien conduites, feront de Paris l'un des principaux centres de distribution du crédit, aussi important peut-être que Londres, ce qui ne veut pas dire du reste qu'il supplantera le grand marché britannique, mais bien plutôt qu'il collaborera avec lui dans une tâche qui s'avère de plus en plus lourde.

Le programme de perfectionnement de l'outillage national.

Le *Journal Officiel* du 5 janvier 1930 a publié l'avis du Conseil national économique sur le projet de loi relatif au perfectionnement de l'outillage national qui lui avait été soumis.

Grâce aux enquêtes auxquelles il s'était livré déjà en 1928 et 1929, cet organisme a pu formuler rapidement ses conclusions.

Le *Bulletin* a publié un résumé de ce projet de loi (1). Nous nous bornerons donc à consigner les observations essentielles du Conseil national économique.

Le programme du gouvernement est moins complet que celui élaboré par le Conseil et ne porte que sur une partie de l'équipement national. La divergence vient de ce que pendant les cinq années de guerre et les dix années de troubles financiers d'après-guerre, l'outillage national n'a pas pu être normalement entretenu, faute de crédits suffisants. De là le projet du gouvernement qui consacre une part importante des ressources de la Trésorerie à la liquidation du passé alors que le Conseil national économique n'envisageait que des développements nouveaux et exceptionnels jugés indispensables pour accroître la puissance de rendement de l'équipement national.

En ce qui concerne les méthodes de réalisation, il y a également divergence. Alors que le gouvernement n'a recours qu'aux ressources du trésor public, le Conseil national économique prévoyait l'intervention des collectivités publiques ou privées, des établissements publics, des institutions de crédit et, dans cer-

(1) Cfr. Bulletin n° 11, page 433, année 1929, volume II.

tains cas, des usagers. Il a insisté depuis longtemps sur la nécessité de recourir aux capitaux d'épargne pour financer l'outillage national et constituer des entreprises sous une forme régionale ou spéciale, avec le concours des grands organismes économiques et professionnels. En stimulant de telles initiatives, l'Etat peut décupler sa propre action.

Le Conseil estime en outre qu'en certains cas il est opportun d'établir des taxes d'usagers, comme cela se pratique dans les ports maritimes en vue de certains travaux spéciaux.

Il est d'avis aussi d'écarter, en principe, les travaux entraînant une immobilisation prolongée des capitaux. Il recommande de porter un effort intensif sur les travaux peu nombreux susceptibles d'un achèvement et d'un rendement rapides, et de ne pas disperser des dotations importantes sur des entreprises n'intéressant qu'une localité ou une collectivité déterminée.

Analysant alors en détail les dotations proposées dans le projet gouvernemental, le Conseil estime, en ce qui concerne les routes, que les travaux doivent être entrepris de préférence sur les routes à grand trafic, en adoptant une politique de matériaux, en fusionnant les services s'occupant des différentes catégories de chemins, et en simplifiant la réglementation.

Pour les ports, il convient non seulement de les améliorer et de les développer, mais aussi de développer les réseaux ferrés et les voies navigables les mettant en communication avec les régions de l'intérieur. Le Conseil insiste pour qu'aux dépenses à charge de l'Etat continuent à s'ajouter des capitaux importants fournis par les collectivités locales ou les groupements intéressés.

Le Conseil marque son accord sur les dispositions du projet gouvernemental qui propose d'accorder un crédit spécial et des avances remboursables à taux réduit aux entreprises de force hydraulique et aux entreprises de transport d'énergie à haute tension qui doivent contribuer efficacement à l'accroissement indispensable de la production électrique et assurer dans la France entière l'électrification des campagnes. Il rappelle à ce sujet, les mesures qu'il a proposées dans des rapports antérieurs pour développer les forces hydroélectriques, la production des combustibles liquides et assurer leur meilleure utilisation.

Etudiant le problème important des moyens de communication, le Conseil national économique ne s'est pas attaché seulement au réseau routier, aux voies navigables et aux ports. Il lui a semblé qu'un programme d'outillage national devait également s'appliquer à tous les moyens de transport. Il insiste sur l'urgence de procurer, sous quelque forme que ce soit, aux services de l'aviation commerciale, les ressources exceptionnelles dont ils ont besoin. Devant l'insuffisance des services postaux, téléphoniques, télégraphiques et radiotélégraphiques, il a, dans un rapport spécial, analysé les causes de ces déficiences et précisé les conditions auxquelles lacunes et imperfections pourraient être progressivement corrigées.

Les dotations de ces services sont-elles suffisantes ? Un effort exceptionnel doit être réalisé, en assouplissant le système de gestion et en utilisant de véritables méthodes industrielles.

En matière agricole, le Conseil national économique attire l'attention du gouvernement sur la nécessité de donner la préférence aux dépenses productives qui aideront toutes les catégories d'agriculteurs à obtenir pour leurs produits une rémunération convenable. Ayant réalisé des progrès appréciables dans l'ordre de la production, ils doivent maintenant s'organiser collectivement pour la vente, répondre aux demandes des consommateurs pour la qualité et la standardisation des produits, établir des relations directes entre leurs groupements et les coopératives de consommateurs. Ils doivent être aidés dans cette organisation qui, surtout dans les débuts, présente de grandes difficultés.

En ce qui concerne l'outillage agricole, il est certaines tâches, qui sont énumérées, auxquelles il conviendrait d'apporter un effort particulier.

L'équipement de l'Algérie, des colonies et des protectorats, bien que n'ayant pas sa place dans le programme gouvernemental, fait essentiellement partie d'un programme d'outillage national pour la France.

Il est enfin une dernière forme de l'outillage économique qui présente une importance pratique de plus en plus grande : c'est la documentation économique et scientifique que le Conseil voudrait voir développer dans la plus grande mesure possible.

En résumé, d'une manière générale, le Conseil national économique approuve le projet de loi, mais estime que les dotations prévues en fonction des ressources de trésorerie actuellement disponibles ne permettent pas de couvrir la totalité des besoins exceptionnels auxquels il conviendrait de pourvoir.

Le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indo-Chine.

La stabilisation de la piastre indo-chinoise n'est pas encore officielle, mais elle le sera sans doute assez prochainement. Le fait que l'unité monétaire de la colonie française d'Extrême-Orient est désolidarisée des fluctuations du métal blanc qui lui servait jusqu'ici de support et qu'elle se maintient au cours de 10 francs environ, revient à dire que l'on est entré dans la période de stabilité de fait, préliminaire au régime de stabilisation légale qui entrera en vigueur au moment où sera publiée une nouvelle définition de la piastre, soit par sa parité par rapport au franc, soit par un poids de métal fin qui sera désormais non plus d'argent, mais d'or.

L'imminence de cette réforme explique pourquoi le décret paru au Journal Officiel du 19 décembre 1929 n'a prorogé que jusqu'au 31 juin 1930 le privilège d'émission de la Banque de l'Indo-Chine, sous réserve même « de l'intervention, avant cette date, du vote

par le Parlement, du projet de loi portant renouvellement du privilège ».

Ce projet de loi déposé en novembre dernier sera probablement discuté au cours de l'examen, à la Chambre et au Sénat, du budget des colonies. Il s'inspire d'idées originales et dont il faudra certainement tenir compte lors du renouvellement du privilège des autres banques coloniales françaises d'émission.

Le contrôle de l'Etat est assuré par sa participation au 1/5^e du capital social qui sera porté de 72 à 120 millions de francs. La souscription du gouvernement se fera au pair, sans que les réserves de la Banque aient été au préalable distribuées. L'Etat est ainsi associé aux fruits de l'activité de l'établissement depuis son origine. La Banque s'engage en outre à verser à l'Etat une redevance du type classique sur les produits de l'émission. On s'est borné à perfectionner un procédé ancien. C'est ainsi que l'assiette de la redevance est constituée non par la seule circulation productive, mais par la quantité moyenne des billets en circulation et des comptes courants créditeurs correspondant à des opérations productives. Comme d'habitude l'Etat bénéficie des billets anciens dont le remboursement n'est pas demandé après 25 ans.

La convention prévoit aussi l'ouverture de divers crédits dont l'un de 2 millions de piastres pour le Trésor de l'Indo-Chine, et un autre de 12 millions de francs, à intérêt réduit, pour les caisses de crédit agricole.

Devenu actionnaire, l'Etat désigne six administrateurs sur vingt qui composent le conseil de la Banque. Le président de ce conseil sera désigné par l'Etat parmi les six administrateurs choisis par lui. Le directeur de la Banque sera désigné par le conseil d'administration tout entier, où les intérêts privés sont en majorité.

Quant au système d'émission des billets défini par la nouvelle convention, il s'inspire de la nécessité de préparer la stabilisation de la piastre indo-chinoise. Comme le fait remarquer l'exposé des motifs, le régime monétaire du pays n'est pas encore déterminé. Aussi la composition de l'encaisse de garantie n'a-t-elle été fixée qu'en termes généraux :

« Dans chaque succursale, dit l'article 3 du projet, le montant consenti des billets en circulation et des comptes courants créditeurs devra toujours être représenté, pour le tiers au moins, par une encaisse constituée, conformément aux textes législatifs, réglementaires et contractuels visant le régime monétaire des colonies où la Banque exerce son privilège, par des lingots, des monnaies ou des devises échangeables contre des monnaies ou lingots ».

On s'est donc rallié — sans doute par suite de la difficulté à constituer rapidement une encaisse — autrement qu'au moyen d'un emprunt dont il vaudrait évidemment mieux faire l'économie — au système du Gold Exchange Standard. Le produit de la vente des réserves métalliques d'argent, qui constituaient le gage de l'ancien système, servira à constituer en partie la nouvelle encaisse.

La réglementation actuelle de l'émission, par fixation d'un plafond, sera donc abandonnée. La loi appliquée à la Banque de l'Indo-Chine la règle du tiers qui a été adoptée pour la Banque de France lors de la réforme du 25 juin 1928. « Il semble résulter des expériences monétaires les plus récentes, dit l'exposé des motifs, que le système de la couverture minima de la circulation, effective et en puissance, est le seul qui allie raisonnablement la souplesse et la sécurité qui s'avèrent toujours désirables dans ce domaine, et qui le sont plus spécialement dans le cas d'un pays en voie de rapide développement, tel que l'Indo-Chine. »

Ce sont là les dispositions nouvelles les plus importantes. Il y a donc lieu de remarquer qu'en somme la Banque de l'Indo-Chine conservera à peu près son organisation actuelle et surtout qu'elle restera libre d'exercer son activité commerciale qui ne se borne pas aux seules opérations d'escompte. En effet, l'existence d'une monnaie particulière à l'Indo-Chine (la piastre commerciale française) l'oblige par exemple à de nombreuses opérations de change et d'arbitrage que ne font pas les autres banques d'émission coloniales. Cette liberté est pour elle fort importante et l'on comprend fort bien qu'elle ait consenti à des sacrifices aussi onéreux que l'amputation partielle de ses réserves au profit de l'Etat pour la conserver.

L'évolution contemporaine des banques grecques ne manque pas d'intérêt, car on peut y étudier à la fois les conséquences de l'inflation et le progrès des conceptions nouvelles sur le rôle et les responsabilités des établissements de crédit. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement grec a fait voter une loi qui interdit à partir de 1926, la création de banques ne disposant pas d'un capital d'au moins 15 millions de drachmes dans les villes de plus de 30.000 habitants, et de 5 millions de drachmes dans les localités de moins de 30.000 habitants.

Cette mesure est inspirée par les mêmes principes que celles qui ont été prises en Italie (1) et au Japon (2). En Italie, est interdite la création de nouvelles banques n'ayant pas un capital de 50.000.000 de liras si leur activité s'exerce dans le pays entier, de 10.000.000 de liras si elle est limitée à un district, et de 5.000.000 de liras si elle est confinée dans une localité. Au Japon, toutes les banques doivent se constituer en société anonyme, au capital minimum de 100.000 £, et parfois même de 200.000 £ dans certains districts urbains. Nous avons vu dans nos dernières chroniques sur le Japon (3) que la réforme des banques s'y réalise par des opérations de concentration.

On sait que par d'autres voies, la législation de divers pays réglemente le commerce de la banque et l'emploi du titre de banquier et cela en vue de protéger l'épargne.

La Banque Nationale de Grèce exerce son activité dans le même sens ; elle a pris l'initiative d'un mouvement de concentration des banques d'importance moyenne et leur groupement en organismes plus importants. Tout récemment elle a même souscrit 25 millions de drachmes au capital d'une nouvelle banque, résultant de la fusion de trois autres établissements de crédit de moindre importance. La participation d'une banque centrale à la souscription du capital d'un établissement de crédit privé pourrait se comprendre difficilement dans les pays où l'économie nationale est fortement développée ; mais il ne faut pas oublier qu'en Grèce, comme dans la plupart des pays balkaniques, ce sont les capitaux liquides qui font le plus défaut.

En Grèce, comme en Italie et au Japon, le législateur a compris que les établissements de crédit ont des devoirs moraux à remplir et, concentrant l'épargne, remplissent en quelque sorte un office qui touche à l'ordre public. C'est pourquoi il a jugé prudent que cette mission ne soit pas confiée à des institutions manquant de ressources suffisantes.

Dans nos vieux pays l'évolution naturelle tend au même résultat en laissant les banques se concentrer librement. Mais dans les pays plus jeunes économiquement, l'évolution risque d'être accompagnée de suites fâcheuses : d'où le rôle du législateur.

Des circonstances particulières expliquent d'ailleurs son intervention en Grèce.

La période d'inflation monétaire y a, tout comme ailleurs, été favorable à la création d'un nombre excessif de banques. Leur multiplication était encouragée par la modicité des apports exigés des fondateurs. Ces établissements de crédit, accordant aux dépôts des taux d'intérêt élevés, drainaient facilement l'épargne d'un public inexpérimenté, qui ne se méfiait pas de l'exagération même de cette rémunération. Pour en couvrir les charges, les dirigeants de ces entreprises se sont souvent adonnés à des spéculations hasardeuses. On estime que, de 1921 à 1927, il s'est ainsi créé en Grèce 22 banques, alors qu'avant cette époque le pays n'en comptait que quatorze à capitaux indigènes, plus l'Ionian Bank Ltd, à capitaux en majorité anglais. Encore considère-t-on que la Loi de 1926 sur le montant du capital social a mis un frein à cette multiplication.

On se rappelle que, pendant l'inflation, l'Allemagne a, elle aussi, vu naître quantité d'entreprises financières, dont le plus clair de l'activité se bornait à spéculer sur le change et sur les opérations de bourse. En général, l'existence de ces banques a été toute temporaire. A la Belgique, ce phénomène a été en grande partie épargné. Peu de banques nouvelles et non viables se sont créées ; mais, en revanche, le nombre d'intermédiaires s'occupant de transactions boursières et prenant parfois le nom et l'apparence de banquiers s'est considérablement multiplié, mais en général, ils ne font pas appel aux dépôts du public.

En Grèce, la stabilisation monétaire a forcément arrêté la prospérité de ces banques peu solides ; trois d'entre elles ont déjà suspendu leurs paiements, provoquant dans le public une inquiétude qui se traduit par des retraits de dépôts. Les maisons étrangères prudentes avaient d'ailleurs adopté depuis longtemps une extrême réserve à l'égard des établissements de cette catégorie. On prévoit que parmi ces petites banques il y en aura encore qui devront déposer leur bilan. La Banque Nationale de Grèce, tout en poursuivant une épuration des milieux bancaires grecs, procède cependant avec une grande prudence, de façon à déterminer une liquidation graduelle des petites banques, en vue de sauvegarder avant tout les intérêts des petits épargnants. C'est là une politique saine et sage.

(1) Cfr. Bulletin 1927, vol. I, n° 1, p. 11.

(2) " " 1927, vol. II, n° 2, p. 31.

(3) " " 1929, vol. II, n° 11, p. 421.

Nous avons reproduit dans notre chronique de l'Italie (Bulletin du 10 janvier 1930, page 8) une note du *Bulletin Quotidien de la Société d'Etudes et d'Informations Economiques* au sujet du résultat des mesures prises pour alléger la situation de diverses banques ayant des crédits immobilisés d'une certaine importance. Dans son dernier rapport la *Banca Nazionale dell' Agricoltura*, banque centrale de crédit agricole, dotée de nombreuses filiales, apprécie la situation d'une manière différente.

Il résulte en effet de ses bilans que la part qu'elle a prise dans la politique de développement agricole de l'Italie n'a cessé de grandir; de moins de 10 millions à la fin de 1922 ses dépôts se sont élevés à plus de 160 millions de liras à la fin de 1928; ses prêts et ses escomptes aux agriculteurs et entreprises agricoles ont passé de 107 à 260 millions de 1923 à 1928. C'est

là une activité remarquable. Pendant cette dernière année la *Banca Nazionale* a encore créé, de concert avec le *Credito Italiano*, la *Societa Nazionale per lo sviluppo delle bonifiche*, au capital de 5 millions de liras, pour le financement de tout ce qui a trait à la mise en culture de terres en friche. Ses disponibilités lui permettent donc de poursuivre l'œuvre pour laquelle elle a été créée et elle ne cesse d'étendre ses relations dans de nouvelles régions. En même temps ses bilans accusent une liquidité parfaitement normale.

Ces données, empruntées aux documents, diffèrent sensiblement, comme on le voit, des appréciations du *Bulletin de la Société d'Etudes et d'Informations Economiques*.

Nul doute d'ailleurs que les efforts faits dans ces derniers temps en vue du développement agricole de l'Italie ne soient fort intéressants.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Notre marché a présenté cette quinzaine-ci une physionomie assez curieuse. Pendant plus de dix jours jusqu'au 31 janvier inclus, offres et demandes se compensèrent aisément. Le 1^{er} février, des ventes massives de devises rompirent l'équilibre. Les cours, jusque là fort stables, rétrogradèrent d'une manière sensible. La Livre sterling en particulier fléchit d'une séance à l'autre de 34,9420 à 34,9225. Son recul s'accrut dès lors continuellement; on cote aujourd'hui 34,8955.

Le dollar lui-même, quoique ferme par rapport à la Livre, a perdu du terrain. Il vaut en ce moment 7,17525 après s'être tenu pendant plusieurs jours autour de 7,18.

Le repli du franc français est plus étendu encore en raison, pour une bonne part, du récent abaissement de 3 1/2 à 3 % du taux d'escompte de la Banque de France. Dès que la décision de celle-ci fut connue, la tendance du change français s'alourdit sur la plupart des marchés étrangers. A Londres, on passa presque sans transition de 123,90 à 123,97, puis graduellement au delà de 124. Sur notre place, on revint de 28,19 3/4 à 28,1850 entre le 29 et le 31 janvier; puis le recul s'élargit jusqu'à 28,1650 le 3 février, 28,1500 le 4 février et 28,1465 le 5 février.

Le florin, après s'être montré plus ou moins soutenu pendant la dernière décade de janvier, fléchit vivement dès les premiers jours du mois de février. Nous le trouvons actuellement à 288,09 venant de 288,50. Le franc suisse a subi un recul proportionnellement aussi important. Il s'est replié en l'espace de dix jours de 138,71 à 138,51. Le Reichsmark, malgré la réduction de 6 1/2 à 6 % du taux de la Reichsbank réalisée le 5 courant, est resté ferme sur les principales places étrangères. Néanmoins, il n'a pas échappé sur notre marché au sort des autres devises; en quelques séances il est descendu de 171,575 à 171,40. La Lire italienne seule a fait preuve de plus de ressort. Elle ne s'est guère écartée de 37,57 1/2.

Les événements politiques survenus récemment en Espagne ont provoqué une amélioration relative de la Peseta. Son cours a réagi ces jours-ci de 92,55 à 94,50 et paraît se tenir sans trop de difficultés à ce niveau.

Au moment même où le marché du comptant changea d'orientation, la tendance des devises livrables à terme se retourna complètement. On fut jusqu'au 1^{er} février vendeur de £ à trois mois avec un déport dépassant 1 1/2 centième de Belga. Actuellement pour la même période, on paie un report supérieur à un centième de Belga. D'autre part, le franc français à trois mois, qui était obtainable à la fin du mois de janvier au même prix qu'au comptant, enregistre en ce moment une prime importante. Ce revirement tant au comptant qu'à terme, est attribué à une pénurie d'argent qui se manifesta sur notre marché au lendemain du 31 janvier. Le taux du « call » confirme cette impression. On paie aujourd'hui encore 3 % bien que l'échéance soit dépassée depuis près d'une semaine. Quant à l'escompte privé, il est largement offert à 3 3/8 %.

Le 6 février 1930.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le marché du comptant — à l'exception toutefois du compartiment des rentes actif et très ferme — présente dans son ensemble une allure déprimée.

Les cotations s'inscrivent en général en régression sensible le 4 février par comparaison aux cours pratiqués le 20 janvier.

Aux rentes: 3 p. c. Dette belge 2^e série 69 p. c. -69,25 p. c., 5 p. c. Intérieur à prime (titre unitaire) 506-502; id. (titre de 25,000) 509,75-505,75; 5 p. c. Restauration Nationale 93 p. c. -92,25 p. c.; 4 p. c. Dommages de 1921, 202,5-201,5; 5 p. c. Dommage de guerre 1922, 258,75-252,75; 5 p. c. Dommages de guerre 1923, 519,50-510; 6 p. c. Association Nationale des Industriels et Commerçants, 101,50 p. c. -100,75 p. c.; 6 p. c. Consolidé 1921, 102,50 p. c. -101,25 pour cent.

Aux assurances et banques: Assurances générales sur la Vie 7825-8425, Banque de Bruxelles 1425-1355, Banque Générale Belge 1610-1775, Banque Nationale de Belgique 3280-3240, Caisse Générale de Reports et de Dépôts 6225-6575, Société Nationale de Crédit à l'Industrie 965-990, part de réserve Société Générale de Belgique 11112,50-11750.

Aux entreprises immobilières, Hypothécaires et hôtelières: part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient 28700-29225, action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine 16450-16850, Immobilière Bruxelloise 4900-5225.

Aux chemins de fer et canaux: Société Nationale des Chemins de Fer Belges 595-599, part de fondateur Congo 13050-13125, action de jouissance Welkenraedt 25050-26500.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: action de jouissance Alexandrie 330-255, action de dividende Bruxellois 6375-6600, part sociale Caire 1450-1525, action de dividende Gand 1145-987,50, 100^e part de fondateur Rosario 1490-1625.

Aux tramways et électricité (Trusts): 1/5^e action ordinaire Centrale Industrielle Electrique 7800-8100, part de fondateur Electricité du Littoral 4500-4275, action de capital Electrobél 6500-6975, Engetra 875-945, part de fondateur Réunis 9975-10375, 5^e action ordinaire Sidro 1625-1570, action ordinaire Sofina 24275-25500.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: Centrale des Flandres et du Brabant 2900-3015, action ordinaire Société Générale Belge de Distributeurs Electriques 24625-25225, action privilégiée Electricité du Bassin de Charleroi 2050-1700, 5^e action ordinaire Electricité de Kowno 3000-3350, action de capital Electricité de Lens 2005-2100, action de capital Force Eclairage et Docks de Gand 5050-5500.

Aux industries métallurgiques: Armes de Guerre 1250-1310, action ordinaire Usines et Fonderies de Baume-Marpent 3700-3300, Forges de Clabecq 29200-30100, 10^e part de fondateur Fonderies Bruxelloises 10500-8975, 10^e part de fondateur Hauts Fourneaux et Mines d'Halanzu 3950-3900, Ougrée-Marihaye 4370-4560, Forges de la Providence 10750-11400, Thy-le-Château 8500-10800.

Aux charbonnages: Abhooz et Bonne-Foi Hareng 2630-3130, Bonne-Fin 1635-1940, Gouffre 18800-19025,

Hasard 1360-1455, Hornu et Wasmes 9575-9825, Mariemont et Bascoup 8525-9000, Monceau-Fontaine et Martinet 6350-7200, Noël Sart Culpart 13000-15100, Nord de Gilly 14100-15300.

Aux **zincs plombs et mines**: Asturienne des Mines 605-630, Overpelt Lommel et Corphalie 1350-1450, 10^e action Vieille-Montagne 4240-4425.

Aux **glaceries**: Moustier-sur-Sambre 24500-24850, Sainte-Marie 1760-1725.

Aux **verreries**: Hamendes 1350-1400, Jonet 2225-2725, action de jouissance Libbey-Owens 11350-9725, Mariemont 2055-1810.

Aux **industries de la construction**: Carrières Unies de Porphyre 3590-4630, part de Fondateur Merbes-Sprimont 8875-8050, action de capital Tuileries du Pottelberg 10000-10225, action de dividende id. 5900-5525.

Aux **industries textiles et soieries**: action de dividende Etablissements Américains Gratry 7100-7600, la Lainière à Verviers 1650-1540, Linière Gantoise 7335-6975, action de jouissance Nouvelle-Orléans 12050-11150, action privilégiée Soie Viscose 2750-3070.

Aux **produits chimiques**: part de fondateur Industries Chimiques 6450-6525, action de capital Sidac 5975-6000, part sociale Union Chimique Belge 3875-4050, action ordinaire Industrie Chimique de Wilsela 1700-1615.

Aux **valeurs coloniales**: action de fondateur Auxiliaire Chemins de Fer Grands Lacs 6550-6625, Brasseries

du Katanga 1905-1940, action de capital Kasai 1300-1320, action ordinaire Katanga 64100-68000, action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga 6555-6870, action de capital id. 9250-9835.

Aux **valeurs de plantations caoutchoutières**: part de fondateur Fauconnier et Posth 1480-1700, part de fondateur Hallet 2800-3900, part de fondateur Huileries de Sumatra 1355-1635.

Aux **industries diverses**: part sociale Couperie Belge-Américaine 2385-2480, part sociale Englebert 6350-7175, Forfina série B 500-515, action de capital Imprégnation des Bois 3800-4100.

Aux **pétroles**: action de dividende Nafta 1840-1990.

Aux **actions étrangères**: Dahlbusch 3525-3575, part de fondateur Chemins de Fer Economiques du Nord 5900-6375, Fabrique de Fer de Maubeuge 3660-3780, part de fondateur Exploitations Indes Orientales 13500-14000, part de fondateur Mopoli 10275-10900, Arbed 9800-10050, Azote et Forces Hydro-Electriques 3050-3200.

Terme.

Aljustrel 352,50-362,50, Barcelona Traction 1157,50-1110, Brazilian Traction 1407,50-1380, action de capital Buenos-Ayres 406,25-393,75, action de dividende idem 355-341,25, Héliopolis 2490-2455, Métropolitain de Paris 1960-1870, Pétrofina 927,50-972,50, Royal Dutch 5810-5775, Soengei Lipoet 1245-1275, action privilégiée Soie de Tubize 755-800.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com-pensation	marché
a) La dernière quinzaine :							
21 janvier 1930	3,50	4,—	5,—	3,375	—	1,375	1,375
22 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	1,—	—
23 —	3,50	4,—	5,—	3,375	4,25	1,—	1,50
24 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	1,125	1,50
25 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	1,125	1,125
27 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	1,125	1,50
28 —	3,50	4,—	5,—	3,375	4,25	1,25	1,25
29 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	1,25	1,25
30 —	3,50	4,—	5,—	3,375	4,25	1,875	2,375
31 —	3,50	4,—	5,—	3,375	4,25	2,50	2,50
1 février	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,75	2,75
3 —	3,50	4,—	5,—	3,375	4,25	2,75	2,625
4 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,875	3,—
5 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,75	3,—
b) Les derniers mois (1) :							
1928.....	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,2764	2,6586	2,7813
1929.....	4,35	4,85	5,85	4,3018	5,1545	2,8324	2,8473
1928 Novembre.....	4,—	4,50	5,50	3,96825	4,375	2,60	2,73
Décembre	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,443	2,505
1929 Janvier	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,115	2,111
Février	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,672	2,663
Mars	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,583	2,654
Avril	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,606	2,64	2,635
Mai	4,—	4,50	5,50	3,96354	4,905	3,151	3,239
Juin	4,—	4,50	5,50	3,9725	5,205	2,80	2,833
Juillet	4,—	4,50	5,50	4,04	5,25	3,481	3,176
Août	5,—	5,50	6,50	4,92894	5,80357	3,351	3,405
Septembre	5,—	5,50	6,50	4,9375	5,8977	3,045	3,185
Octobre	5,—	5,50	6,50	4,9375	6,031	3,393	3,421
Novembre.....	4,50	5,—	6,—	4,5652	5,531	2,283	2,342
Décembre	4,50	5,—	6,—	4,4018	5,50	2,475	2,504
1930 Janvier	3,50	4,—	5,—	3,4014	6,1607	1,452	1,590

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) au 5 février 1930

{ sur les valeurs au comptant	6,50 %
{ sur les valeurs à terme	6, %

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

II. — Taux des dépôts en banque au 5 février 1930.

BANQUES	Comptes à vue	Comptes de quinzaine	Comptes à préavis de 15 jours	Comptes de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,50	4,25	—	4,50	4,50	4,50	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,50	4,25	4,25	4,50	4,50	4,50	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,50	3,58	—	—	4,50	4,50	4,50	4,50	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	4,50	4,75	5,—	5,—	5,—	5,—

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Epargne sous la garantie de l'Etat : 4 p. c. jusqu'à 20.000 francs : 3 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours quotidiens des changes à Bruxelles.

DATES	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,173 b.	NEW-YORK (câble) 1 \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 litres = 37,862 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 Kč = 21,308 b.	MONTREAL 1 \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,921 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengt = 125,70 b.
21-1 ...	34,951	28,204	7,18075	288,65	138,75	93,90	37,59002	192,775	191,80	192,15	21,24625	7,089	171,585	100,99	80,55	125,575
22-1 ...	34,941	28,1994	7,17975	288,625	138,725	93,40	37,5825	192,75	191,75	192,15	21,25	7,0875	171,46	100,975	80,40	125,50
23-1 ...	34,9315	28,1925	7,17875	288,51	138,725	93,25	37,55	192,70	191,70	192,05	21,245	7,09	171,475	100,975	80,50	125,50
24-1 ...	34,936	28,1955	7,17875	288,47	138,70	93,50	37,5675	192,75	191,70	192,10	21,2375	7,0905	171,575	100,85	80,65	125,50
27-1 ...	34,934	28,1995	7,18	288,51	138,72	93,225	37,575	192,675	191,70	192,10	21,25	7,092	171,58	101,—	80,60	125,55
28-1 ...	34,9355	28,199	7,1804	288,44	138,70	92,55	37,585	192,775	191,725	192,125	21,25	7,093	171,60	101,—	80,50	125,50
29-1 ...	34,932	28,1975	7,17975	288,42	138,695	95,10	37,5725	192,75	191,75	192,125	21,25	7,09	171,575	101,10	80,50	125,525
30-1 ...	34,9295	28,186	7,1795	288,295	138,50	96,30	37,56	192,75	191,85	192,05	21,2475	7,0895	171,515	101,10	80,55	125,50
31-1 ...	34,942	28,185	7,18	288,30	138,65	94,70	37,5675	192,80	191,83	192,075	21,2525	7,096	171,575	101,10	80,40	125,50
3-2 ...	34,9225	28,165	7,1802	288,02	138,47	95,40	37,555	192,75	191,825	192,05	21,24	7,103	171,51	101,05	80,55	125,55
4-2 ...	34,91	28,156	7,17875	288,065	138,50	95,30	37,575	192,675	191,675	191,96	21,25	7,103	171,43	101,075	80,55	125,55
5-2 ...	34,905	28,1465	7,177	288,09	138,51	94,75	37,575	192,70	191,60	191,95	21,2475	7,10	171,40	101,025	80,60	125,50

II. — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm	Berlin	Vienne
1928.....	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1929.....	34,902	28,142	7,1859	288,59	138,55	105,48	37,612	192,50	171,09	101,03
1928 Novembre.....	34,892	28,111	7,1952	288,80	138,51	115,95	37,692	192,33	171,40	101,13
Décembre.....	34,885	28,107	7,1890	288,81	138,55	116,64	37,649	192,40	171,33	101,18
1929 Janvier.....	34,899	28,124	7,1955	288,61	138,45	117,20	37,663	192,44	171,03	101,16
Février.....	34,922	28,107	7,1966	288,22	138,41	112,02	37,674	192,37	170,77	101,07
Mars.....	34,952	28,130	7,2024	288,47	138,53	108,38	37,716	192,40	170,85	101,22
Avril.....	34,949	28,135	7,2013	289,05	138,60	106,21	37,711	192,33	170,71	101,13
Mai.....	34,931	28,140	7,2010	289,45	138,67	102,41	37,707	192,44	171,13	101,11
Juin.....	34,917	28,160	7,2020	289,16	138,56	101,70	37,680	192,76	171,70	101,12
Juillet.....	34,906	28,176	7,1957	288,78	138,41	104,32	37,643	192,89	171,42	101,23
Août.....	34,874	28,149	7,1919	288,09	138,38	105,45	37,610	192,69	171,27	101,29
Septembre.....	34,877	28,155	7,1940	288,37	138,60	106,12	37,628	192,69	171,28	101,25
Octobre.....	34,869	28,147	7,1607	288,18	138,50	103,73	37,499	192,24	170,97	100,72
Novembre.....	34,867	28,150	7,1485	288,48	138,64	99,77	37,426	192,11	171,—	100,57
Décembre.....	34,862	28,133	7,1418	288,20	138,83	92,54	37,390	192,59	171,—	10,—
1930 Janvier.....	34,934	28,192	7,1742	288,64	138,83	94,118	37,546	192,65	171,36	100,91

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
A 1 mois :								
21 janvier 1930.....	D 0,024	—	D 0,016	—	D 0,0045	—	D 0,15	—
22 —.....	D 0,020	—	D 0,014	—	D 0,0045	—	D 0,10	—
23 —.....	D 0,010	—	D 0,008	—	D 0,0035	—	pair	—
24 —.....	D 0,010	—	D 0,006	—	D 0,0020	—	R 0,05	—
25 —.....	D 0,010	—	D 0,002	—	D 0,0010	—	pair	—
27 —.....	D 0,008	—	D 0,002	—	D 0,0015	—	R 0,05	—
28 —.....	D 0,008	—	pair	—	D 0,0010	—	pair	—
29 —.....	D 0,006	—	pair	—	D 0,0010	—	pair	—
30 —.....	—	D 0,002	—	R 0,010	D 0,0010	—	R 0,025	—
31 —.....	—	D 0,005	R 0,010	—	—	D 0,001	—	R 0,10
1 février 1929.....	D 0,006	—	R 0,008	—	D 0,0010	—	—	R 0,10
3 —.....	D 0,002	—	R 0,010	—	D 0,0010	—	R 0,050	—
4 —.....	D 0,002	—	R 0,012	—	pair	—	R 0,050	—
5 —.....	R 0,006	R 0,008	R 0,012	—	R 0,0005	—	R 0,10	—
A 3 mois :								
21 janvier 1930.....	D 0,048	—	D 0,030	—	D 0,008	—	D 0,15	—
22 —.....	D 0,040	—	D 0,028	—	D 0,007	—	D 0,10	—
23 —.....	D 0,024	—	D 0,016	—	D 0,006	—	pair	—
24 —.....	D 0,020	—	D 0,012	—	D 0,004	—	R 0,05	—
25 —.....	D 0,020	—	D 0,004	—	D 0,003	—	pair	—
27 —.....	D 0,019	—	D 0,004	—	D 0,003	—	R 0,05	—
28 —.....	D 0,016	—	pair	—	D 0,003	—	pair	—
29 —.....	D 0,014	—	pair	—	D 0,003	—	pair	—
30 —.....	—	D 0,010	—	R 0,014	D 0,003	—	R 0,25	—
31 —.....	—	D 0,015	R 0,020	—	—	D 0,003	—	R 0,10
1 février 1929.....	D 0,016	—	R 0,018	—	D 0,003	—	—	R 0,10
3 —.....	D 0,002	—	R 0,020	—	D 0,002	—	R 0,05	—
4 —.....	D 0,004	—	R 0,026	—	D 0,0008	—	R 0,05	—
5 —.....	R 0,012	R 0,014	R 0,034	—	R 0,0005	—	R 0,20	—

INDICES DES PRIX EN BELGIQUE.

Indices simples des prix de détail (d'après le « Moniteur belge »).

(Base: avril 1914, indice 100).

DATES	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		
					en fr.-pap.	en fr.-or (1)	
Année 1928	plus haut	894	903	848	848	852	123
	plus bas	844	852	801	798	805	116
	moyenne	861	868	817	813	820	118
Année 1929	plus haut	945	952	890	894	897	129
	plus bas	897	909	852	851	856	123
	moyenne	919	928	869	870	875	126
1928 15 novembre	888	897	841	842	845	122	
15 décembre	894	903	848	848	852	123	
1929 15 janvier	897	909	852	851	856	123	
15 février	902	913	855	855	859	124	
15 mars	906	917	859	855	862	124	
15 avril	905	915	856	855	860	124	
15 mai	908	917	858	856	864	125	
15 juin	911	918	861	861	867	125	
15 juillet	916	923	866	866	871	126	
15 août	925	931	872	875	879	127	
15 septembre	935	940	881	887	889	128	
15 octobre	941	947	887	893	894	129	
15 novembre	943	951	889	894	897	129	
15 décembre	945	952	890	894	897	129	
1930 15 janvier	942	951	889	891	895	129	

Indices des prix de gros.

DATES	Belgique (Revue du Travail) Base : avril 1914		Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Officiel) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926 (2)	
	francs-papier	francs-or (1)				
Année 1927	plus haut	858	124	144	140	97
	plus bas	837	121	140	135	94
	moyenne	847	122	141	138	95
Année 1928	plus haut	855	123	144	142	100
	plus bas	830	120	138	138	96
	moyenne	843	122	140	140	98
1928 Octobre	835	120	138	140	98	
Novembre	847	122	138	140	97	
Décembre	855	123	138	140	97	
1929 Janvier	867	125	138	139	97	
Février	865	125	138	139	97	
Mars	869	125	140	140	97	
Avril	862	124	139	137	97	
Mai	851	123	136	135	96	
Juin	848	122	136	135	96	
Juillet	858	124	137	138	98	
Août	850	122	136	138	98	
Septembre	846	122	136	138	97	
Octobre	838	121	136	137	96	
Novembre	834	120	134	135	94	
Décembre	823	119	132			

(1) Sur la base du taux de stabilisation.

(2) Sur la base de 1913, l'index moyen de l'année 1926 était 151,1.

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

DATES	Rente Belge, 3 p. c., 2 ^e série impôt 2 p. c.		Rest. Nat. 1919, 5 p. c. net d'impôts		Consolidé 1921, 6 p. c. impôt 2 p. c.		Congo 1906, 4 p. c. impôt 2 p. c.		Congo 1896, 4 p. c. net d'impôts		Intérieur à prime 1920, 5 p. c. net d'impôts, remboursables en 75 ans par 750/500 fr.			D. de guerre 1922, 5 p. c. net d'imp. tit. de 250 fr. remb. en 90 ans par 300 fr. ou avec lots			Dette belge 1925, 5 p. c., impôt 2 p. c. remb. en 20 ans à partir du 1-1-35		
	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend. en égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. en égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. en égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la durée de l'empr.
1927 4 janvier	54,50	5,39	74,50	6,71	85,50	6,88	56,50	6,94	66,—	6,06	400,—	6,25	6,90	197,50	6,33	7,22	—	—	—
1928 3 janvier	57,50	5,11	78,50	6,37	91,—	6,46	60,25	6,51	65,10	6,14	422,50	5,92	6,54	207,75	6,02	6,87	74,85	6,55	7,56
1928 3 décembre	62,50	4,70	86,25	5,80	98,75	5,95	67,50	5,81	68,25	5,86	477,—	5,24	5,76	234,—	5,34	6,08	82,50	5,94	6,60
1929 2 janvier	63,—	4,67	86,50	5,78	98,65	5,96	69,—	5,68	69,—	5,80	486,50	5,14	5,63	252,50	4,95	5,61	84,25	5,82	6,49
1 ^{er} février	64,—	4,59	86,50	5,78	99,25	5,92	68,10	5,76	78,50	5,10	500,—	5,—	5,47	245,75	5,09	5,77	85,25	5,75	6,38
1 ^{er} mars	65,55	4,49	86,50	5,78	100,65	5,84	71,50	5,48	74,—	5,41	500,—	5,—	5,48	247,—	5,06	5,74	90,75	5,40	5,79
2 avril	65,50	4,49	91,10	5,49	100,25	5,87	72,10	5,44	73,60	5,43	500,—	5,—	5,48	245,50	5,09	5,78	89,25	5,49	5,94
1 ^{er} mai	65,—	4,52	91,—	5,49	100,—	5,88	67,25	5,83	71,—	5,63	501,—	4,99	5,47	241,75	5,17	5,87	89,—	5,51	5,97
3 juin	65,—	4,52	91,—	5,49	100,—	5,88	67,80	5,78	73,—	5,48	501,25	4,99	5,47	244,75	5,11	5,80	89,05	5,50	5,97
1 ^{er} juillet	64,75	4,54	91,15	5,49	100,50	5,85	66,50	5,89	71,—	5,63	500,—	5,—	5,48	248,75	5,08	5,70	89,—	5,51	5,97
1 ^{er} août	65,—	4,52	91,—	5,49	100,—	5,88	72,10	5,44	79,—	5,06	502,25	4,98	5,45	250,—	5,—	5,67	89,—	5,51	5,97
2 septembre	64,75	4,54	90,50	5,52	100,25	5,87	68,50	5,72	77,—	5,19	502,50	4,98	5,45	250,25	4,99	5,66	89,—	5,51	5,97
1 ^{er} octobre	65,—	4,52	90,50	5,52	100,—	5,88	67,—	5,85	73,10	5,47	500,—	5,—	5,48	249,—	5,02	5,69	89,—	5,51	5,97
4 novembre	65,—	4,52	90,50	5,52	100,25	5,87	67,50	5,81	73,—	5,48	495,50	5,05	5,54	241,50	5,18	5,88	86,—	5,70	6,29
2 décembre	65,—	4,52	90,50	5,52	100,—	5,88	67,50	5,81	72,25	5,54	495,—	5,05	5,54	244,50	5,11	5,80	84,—	5,83	6,52
1930 3 janvier	65,50	4,49	90,50	5,52	100,25	5,87	68,—	5,76	71,05	5,63	495,—	5,05	5,54	247,—	5,06	5,74	86,25	5,68	6,32
3 février	69,—	4,26	90,50	5,52	102,25	5,75	71,90	5,45	79,10	5,06	505,50	4,95	5,42	259,—	4,83	5,46	90,—	5,44	5,91

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES. (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable.)

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE													Tous TITRES A REVENU VARIABLE
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et commun.	Obligations 4 % impôt 13.20 %	Obligations 6 % net d'impôt	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil. et hôtelières	Tramw. ch. de fer économ. et vicinaux	Tramw. et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zincs plombs mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers		
Indice par rapp. au mois préc.																			
1930 3 janvier	101	100	102	102	101	100	101	99	99	100	98	100	92	95	96	100	102	99	
3 février	103	102	101	101	102	98	100	104	102	105	104	94	100	104	94	100	93	100	
Indice par rapport au 1-1-28 :																			
1928 3 décembre	111	112	103	104	107	105	111	105	101	104	147	152	98	128	101	100	112	107	
1929 2 janvier	112	111	104	105	108	106	117	109	101	111	147	154	92	139	99	99	116	108	
1 ^{er} février	112	113	105	106	109	115	130	111	113	118	166	172	96	135	100	107	123	117	
1 ^{er} mars	116	113	108	106	111	112	131	108	109	118	171	178	91	132	95	100	119	114	
2 avril	115	117	108	107	111	110	127	102	107	115	171	171	88	142	96	98	127	112	
1 ^{er} mai	115	116	108	106	111	103	121	95	98	110	156	172	81	145	90	87	121	104	
3 juin	115	116	109	106	111	98	123	93	95	106	153	191	74	151	87	84	117	102	
1 ^{er} juillet	116	114	110	106	111	93	118	92	91	102	148	196	65	152	80	78	117	97	
1 ^{er} août	116	115	112	106	112	94	118	92	93	106	142	195	69	160	85	82	120	99	
2 septembre	116	117	113	106	112	95	116	91	97	106	152	193	72	154	85	84	124	103	
1 ^{er} octobre	116	118	112	106	112	84	104	82	85	97	131	191	63	131	75	71	115	90	
4 novembre	115	117	114	106	112	81	98	76	81	92	118	171	57	128	73	68	110	85	
2 décembre	114	117	113	105	111	76	94	69	70	86	101	157	48	122	87	54	100	75	
1930 3 janvier	115	117	115	107	113	76	95	69	69	86	99	156	44	116	64	54	102	75	
3 février	118	120	108	107	113	74	95	72	71	90	103	147	44	121	60	54	100	75	

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOM RE MOYEN D OUV.		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1928 Moyenne mensuelle.....	113.354	161.401	487	373	675	36	483	241	2.295	24,8	1.489
1929 Moyenne mensuelle.....	105.506	151.253	477	360	647	35	456	270	2.244	24,6	453
1928 Octobre.....	109.718	157.137	510	402	703	38	505	255	2.413	24,7	1.237
Novembre.....	113.033	160.830	506	386	671	37	466	261	2.328	25,0	1.209
Décembre.....	112.322	159.570	451	360	613	33	465	252	2.175	23,1	1.088
1929 Janvier.....	113.860	160.928	519	406	694	38	515	282	2.453	26,1	977
Février.....	107.696	150.745	436	338	625	34	435	246	2.115	23,2	774
Mars.....	108.808	155.293	515	380	680	36	495	287	2.393	25,7	606
Avril.....	105.350	151.842	488	367	651	35	463	240	2.243	24,9	495
Mai.....	103.487	149.876	439	340	616	33	435	258	2.122	23,6	415
Juin.....	101.936	147.573	484	352	639	33	437	255	2.200	24,7	354
Juillet.....	96.819	143.504	483	358	653	34	443	260	2.231	26,2	322
Août.....	100.837	146.022	487	349	639	34	437	274	2.220	25,7	309
Septembre.....	100.348	145.021	455	342	618	33	427	257	2.132	24,7	278
Octobre.....	104.048	149.241	448	376	663	36	469	288	2.280	25,7	280
Novembre.....	111.036	157.371	498	362	649	36	459	302	2.306	24,1	305
Décembre.....	111.851	157.620	470	347	633	34	461	292	2.237	21,0	322

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES					
	Production (milliers de tonnes)	Nombre d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis	Zinc brut
1929 Moyenne mensuelle.....	499	6.253	168	1.157	58 (*)	341	334	10,1	296	13,6	16,8
1928 Octobre.....	498	5.932	185	1.77	56	344	347	9,6	310	15,7	17,8
Novembre.....	499	5.964	172	1.189	56	331	330	9,8	290	16,1	17,6
Décembre.....	515	5.963	168	1.203	56	345	323	9,8	288	13,5	18,8
1929 Janvier.....	520	6.232	183	1.218	56	351	347	10,2	313	15,0	17,3
Février.....	459	6.499	160	1.256	55	302	294	8,2	267	12,3	16,6
Mars.....	521	6.507	182	1.203	56	334	338	10,5	300	15,3	16,8
Avril.....	500	6.431	172	1.177	56	336	332	9,9	301	14,4	16,6
Mai.....	517	6.372	157	1.153	56	348	331	9,8	299	13,1	17,0
Juin.....	494	6.267	164	1.118	57	342	339	10,4	299	13,3	16,5
Juillet.....	506	6.236	164	1.113	56	347	345	10,8	298	13,1	16,7
Août.....	504	6.241	168	1.118	57	348	355	10,3	306	14,3	16,0
Septembre.....	488	6.254	64	1.108	57	347	337	9,8	288	11,8	15,9
Octobre.....	499	6.299	174	1.115	58	361	358	11,2	316	12,9	17,1
Novembre.....	490	6.332	167	1.146	58	340	323	9,6	286	11,9	17,2
Décembre.....	494	5.364	164	1.159	58	340	313	10,4	284	15,7	17,6

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE.

Industries diverses.

I.

PÉRIODES	COTON Production semestrielle de filés (Tonnes)	LAINES		PAPIERS et CARTONS (Tonnes)	SUCRES			BRASSERIES Quantités de farines déclarées (Tonnes)	
		Condition- nements de Verviers et de Dison (laine condition- née ou simplement pesée (Tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (à fin de mois) (Tonnes)		Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés) (Tonnes)		Déclarations en consommation (Tonnes)
					Sucres bruts (Tonnes)	Sucres raffinés (Tonnes)			
1928 Moyenne mensuelle ..	35.200 (1) 39.100 (2)	3.421	2.392	15.118	21.431	15.383	108.656	14.304	16.185
1929 Moyenne mensuelle ..	34.400 (1)	3.294	2.563	19.408	15.746	121.055	14.840	17.274
1928 Octobre	39.100 (2)	3.446	2.682	16.208	67.597	12.204	57.734	17.092	15.174
Novembre.....		3.701	2.272	15.373	141.798	18.363	164.658	15.723	15.762
Décembre		3.225	2.216	14.738	46.745	15.943	201.729	14.646	16.659
1929 Janvier	34 400 (1)	3.446	2.004	16.287	1.602	16.424	180.653	14.533	13.753
Février		3.064	2.016	14.473	408	14.553	172.796	11.497	11.776
Mars		3.455	1.989	15.884	37	16.531	155.505	13.302	17.157
Avril		3.662	2.102	15.178	—	15.986	146.317	13.372	17.730
Mai		3.253	2.415	15.797	—	15.746	133.880	13.580	18.811
Juin		3.301	2.639	15.645	—	15.665	112.246	16.370	19.188
Juillet		3.310	3.093	16.627	—	16.820	85.095	20.468	20.171
Août		2.789	3.002	15.696	—	16.916	62.725	15.170	19.877
Septembre		3.212	3.075	15.630	133	11.788	32.808	16.615	18.493
Octobre.....		3.803	3.063	16.331	50.487	13.898	48.631	16.345	16.538
Novembre.....		3.569	2.668	—	125.334	18.262	142.696	14.387	15.940
Décembre		2.761	2.685	—	54.894	16.362	179.306	12.441	17.851

(1) Du 1^{er} février au 31 juillet.
(2) Du 1^{er} août au 31 janvier.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE.

Industries diverses.

II.

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PECHE		OR extrait au Congo	CUIVRE extrait au Congo
	Production	Déclarations en consommat.	Déclarations à l'exportation	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indigène		Ventes à la minque d'Ostende			
					Consom- mation	Exportation (avec décharge de l'accise)	Quantité	Valeur	Mines de Kilo-Moto	
	(Tonnes)	(Tonnes)	(Tonnes)		(Millions de tiges)		(Tonnes)	(Milliers de francs)	(Kilogr.)	(Tonnes)
1928 Moyenne mensuelle	3.702	3.366	336	5.175	1.777	3.294	1.342	4.876	283,2	9.403
1929 Moyenne mensuelle	4.110	3.740	368	6.141	1.459	4.576	1.279	4.827	—	—
1928 Octobre	4.420	3.983	432	6.047	1.800	4.453	1.379	5.435	290,8	9.200
Novembre.....	4.232	3.715	513	6.251	1.349	5.002	1.200	4.599	282,1	9.250
Décembre	4.225	3.974	253	6.671	1.551	5.208	1.804	6.568	287,4	8.600
1929 Janvier	4.347	4.123	217	6.858	1.659	5.080	1.483	4.965	283,3	9.000
Février	3.686	3.391	292	5.575	1.398	3.943	864	3.761	274,9	8.600
Mars	4.071	3.703	363	6.762	1.671	4.150	1.892	5.647	285,2	10.800
Avril	3.873	3.462	414	6.562	1.317	4.736	1.605	4.236	289,0	11.700
Mai	3.946	3.604	340	5.689	1.107	4.434	1.255	3.739	323,1	12.000
Juin	3.447	3.076	374	6.068	1.472	3.644	1.125	4.289	326,3	11.500
Juillet	3.785	3.436	347	5.980	1.097	5.620	1.319	5.227	352,1	11.800
Août	4.239	3.858	381	5.499	1.368	4.248	1.172	5.120	362,4	12.200
Septembre	3.927	3.627	304	6.109	1.178	4.779	1.029	3.707	353,3	12.800
Octobre.....	5.061	4.544	504	6.584	2.213	5.225	1.181	5.200	369,9	12.700
Novembre.....	4.399	3.815	593	6.343	1.575	5.072	1.134	5.370		
Décembre	4.536	4.242	286	5.665	1.456	3.981	1.286	6.669		

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHOMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				a		b	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	
Décembre	22.526	11.988	35.006	28.218	3,6	1,9	5,6	4,5	240	113	4,—	1,89
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Janvier	13.730	22.657	33.242	24.945	2,2	3,5	5,3	3,9	208	252	3,48	4,20
Février	7.480	28.772	24.902	42.197	1,2	4,6	4,—	6,8	133	389	2,22	6,49
Mars	5.294	6.025	17.108	21.519	0,8	0,9	2,7	3,4	93	120	1,56	2,13
Avril	4.922	2.507	17.769	12.361	0,8	0,4	2,8	1,9	85	44	1,41	0,73
Mai	4.062	2.382	22.574	8.686	0,7	0,4	3,6	1,4	77	33	1,29	0,60
Juin	3.709	2.559	19.115	11.194	0,6	0,4	3,	1,8	78	46	1,30	0,77
Juillet	4.471	4.037	23.768	16.452	0,7	0,6	3,8	2,6	93	68	1,52	1,14
Août	3.397	3.200	23.888	15.614	0,5	0,5	3,8	2,5	94	60	1,57	1,00
Septembre	3.464	3.492	20.561	16.714	0,6	0,5	3,3	2,6	85	62	1,42	1,04
Octobre	3.957	3.291	22.458	13.930	0,6	0,5	3,5	2,2	70	61	1,17	1,02
Novembre	3.563	6.877	13.915	13.160	0,6	1,1	2,2	2,1	65	77	1,08	1,29

a) Par mille assurés et par semaine.

b) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION. — Décembre 1929.

	AUTORISATIONS DE BATIR			
	Constructions d'immeubles	Reconstructions	Transformations	TOTAL
Agglomération bruxelloise :				
Anderlecht	24	—	18	42
Bruxelles	24	5	107	136
Etterbeek	1	—	8	9
Forest	9	—	11	20
Ixelles	1	—	26	27
Jette	5	—	16	21
Koekelberg	1	1	1	3
Molenbeek-Saint-Jean	7	—	38	45
Saint-Gilles	1	—	26	27
Saint-Josse-ten-Noode	—	—	15	15
Schaerbeek	42	1	44	87
Uccle	35	—	16	51
Watermael-Boitsfort	2	—	5	7
Woluwe-Saint-Lambert	4	—	5	9
Anvers	2	2	184	188
Gand	22	—	—	22
Liège	14	1	118	133
Décembre 1929	194	10	638	842
Année 1928	3.214	124	8.344	11.682
Année 1929	2.911	136	10.020	13.067
Octobre 1928	283	8	723	1.014
Novembre »	181	12	644	837
Décembre »	216	7	583	806
Janvier 1929	198	10	628	836
Février »	228	10	586	824
Mars »	279	8	899	1.186
Avril »	338	9	893	1.240
Mai »	309	12	1.155	1.476
Juin »	289	9	965	1.263
Juillet »	234	11	908	1.153
Août »	218	18	908	1.144
Septembre »	232	16	818	1.066
Octobre »	240	16	938	1.194
Novembre »	152	7	684	843

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

Base: moyenne mensuelle du chiffre d'affaires de 1927 = 100.

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales	Coopératives et magasins patronaux						
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation	Boulangerie		Alimentation		Vêtements		
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Janvier	90	108	112	141	95	124	104	129	97	89	113	136	133	162
Février	91	93	106	119	121	109	99	122	91	86	105	129	117	128
Mars	130	140	122	140	115	116	112	133	105	100	118	135	145	175
Avril	119	132	116	135	94	102	108	127	96	91	108	128	130	153
Mai	122	140	115	136	98	110	113	129	101	89	107	127	123	155
Juin	130	147	145	158	149	165	113	124	105	89	118	125	111	139
Juillet	92	107	101	115	96	127	117	138	98	95	116	135	106	127
Août	79	96	92	115	105	114	121	142	95	104	113	134	102	126
Septembre	105	109	120	132	116	136	116	126	89	91	115	124	121	130
Octobre	147	162	137	155	119	123	127	(1) 136	96	(1) 103	127	(1) 145	162	(1) 206
Novembre	105	131	131	142	127	148	120	(1) 148	90	(1) 95	123	(1) 141	132	(1) 167
Décembre	140	(1) 140	168	187	192	222	150	(1) 152	92	—	141	—	146	—

(1) Indices provisoires.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	<i>Nombre de bêtes abattues.</i>				
Moyenne mensuelle 1928	10.976	743	12.521	20.377	8.215
Moyenne mensuelle 1929	11.599	1.167	11.633	15.991	8.382
1928 Octobre	14.524	921	12.647	23.207	21.017
Novembre	12.329	1.134	10.410	18.106	16.324
Décembre	11.711	1.144	9.676	17.060	15.147
1929 Janvier	13.016	1.067	11.780	19.784	11.396
Février	10.073	946	9.635	14.659	15.658
Mars	9.929	1.043	11.224	15.915	4.833
Avril	10.724	692	12.615	17.041	3.799
Mai	11.674	717	15.017	18.496	3.908
Juin	9.878	926	12.417	15.452	3.236
Juillet	11.893	998	13.663	17.588	3.882
Août	11.692	1.424	12.231	13.903	4.413
Septembre	12.039	1.295	11.280	13.312	5.853
Octobre	15.139	1.622	12.159	17.383	20.146
Novembre	11.316	1.593	8.966	13.985	18.450
Décembre	11.821	1.683	8.609	14.380	15.005

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1).

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Tonnage moyen tonnes de jauge	Nombre de navires			Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères	Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères
				chargés	sur lest	Ensemble				
1928 Moyenne mensuelle	944	1.967	2.091	801	138	939	3.624	1.013	3.589	993
1929 Moyenne mensuelle	965	2.027	2.101	808	161	969	3.495	1.051	3.457	1.026
1928 Novembre	973	2.052	2.109	777	146	923	3.662	1.025	3.523	967
Décembre	1.035	2.189	2.115	869	156	1.025	3.647	1.124	3.398	999
1929 Janvier	979	2.049	2.092	843	148	991	3.203	982	3.172	966
Février	654	1.436	2.196	551	93	644	1.217	341	1.043	273
Mars	979	2.073	2.119	822	175	997	3.027	921	3.149	940
Avril	1.022	2.089	2.044	858	167	1.025	3.563	1.135	3.772	1.165
Mai	996	2.082	2.088	843	165	1.008	3.664	1.108	4.081	1.159
Juin	1.015	2.167	2.134	832	164	996	4.214	1.203	3.634	1.126
Juillet	1.019	2.040	2.003	846	177	1.023	3.911	1.177	3.956	1.236
Août	1.049	2.165	2.064	879	173	1.052	3.930	1.175	3.800	1.107
Septembre	1.014	2.112	2.082	828	168	996	3.783	1.114	3.581	1.066
Octobre	981	2.060	2.100	842	168	1.010	4.132	1.253	4.126	1.137
Novembre	939	1.983	2.112	760	162	922	3.676	1.089	3.694	1.115
Décembre	935	2.073	2.219	790	168	958	3.624	1.119	3.489	1.024
1930 Janvier	1.007	2.089	2.074	818	161	979				

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

MOUVEMENT DU PORT DE GAND.

PÉRIODES	ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge
1928 Moyenne mensuelle	218	188	218	188
1929 Moyenne mensuelle	240	244	240	244
1928 Octobre	241	196	237	195
Novembre	220	190	219	192
Décembre	219	210	224	204
1929 Janvier	201	182	214	193
Février	166	161	152	151
Mars	214	215	221	235
Avril	238	237	236	222
Mai	256	254	268	270
Juin	247	257	225	226
Juillet	249	276	256	275
Août	267	283	277	295
Septembre	255	268	241	261
Octobre	297	303	286	290
Novembre	266	280	275	280
Décembre	226	220	228	227

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).
(En millions de francs.)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1928	3.284	2.007	3.970	9.261	—
Année 1929	3.439	2.305	4.092	9.836	—
1928 Octobre	283	175	366	823	7.738
Novembre	280	170	318	768	8.506
Décembre	246	181	329	755	9.261
1929 Janvier	314	161	397	873	873
Février	194	154	278	627	1.500
Mars	225	194	362	781	2.281
Avril	236	192	356	785	3.066
Mai	307	196	347	850	3.916
Juin	305	189	325	819	4.735
Juillet	396	186	328	910	5.645
Août	312	214	352	878	6.523
Septembre	254	193	326	773	7.295
Octobre	317	216	380	913	8.208
Novembre	304	197	318	819	9.028
Décembre	276	211	322	808	9.836

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 31 décembre 1929 pour les exercices 1928 et 1929.
(non compris les additionnels provinciaux et communaux).
(En millions de francs.)

	Exercice 1928 (*)		Exercice 1929		Décembre 1929	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (12/12 ^{es})	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (12/12 ^e)	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1928	l'exerc. 1929
I. Contributions directes	3.218	2.525	2.607	2.821	—	276
II. Douanes et accises	2.008	1.678	2.291	1.874	—	211
dont douanes	1.097	900	1.319	1.000	—	111
accises	761	638	809	745	—	84
III. Enregistrement	3.971	3.224	4.082	3.333	—	322
dont enregistrement et transcr. .	851	510	971	720	—	68
successions	319	230	422	270	—	51
timbre, taxe de transm. .	2.761	2.450	2.644	2.307	—	199
Total	9.197	7.427	8.980	8.028	—	808
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires	+ 1.770		+ 952			

NOTE : L'exercice fiscal commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante. Pour les impôts directs, la période de perception dépasse de 10 mois l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres, pour cette catégorie d'impôts, ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

(*) Exercice clos depuis le 31 octobre 1929.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

En milliers de francs.

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1927	1.315.628	701.936	613.692	3.423.616	4.417.471
Année 1928	1.576.152	985.534	590.618	4.170.009	4.574.834
1928 Octobre	142.991	75.285	67.706	3.882.185	
Novembre	138.518	66.817	71.701	3.953.886	
Décembre	154.236	93.891	60.345	4.170.009	
1929 Janvier	216.085	76.475	139.610	4.309.619	
Février	130.764	71.174	59.590	4.369.209	
Mars	155.435	93.588	61.847	4.431.056	
Avril	172.031	93.106	78.925	4.509.981	
Mai	167.051	94.596	73.455	4.583.436	
Juin	175.958	102.350	73.608	4.657.044	
Juillet	208.643	104.061	104.582	4.761.626	
Août	173.428	101.881	71.547	4.833.173	
Septembre	171.626	92.031	79.595	4.912.768	
Octobre	199.089	96.708	102.381	5.015.149	
Novembre	200.500 (3)	88.800 (3)	111.700 (3)	5.128.050 (3)	
Décembre	229.100 (3)	123.400 (3)	105.700 (3)	5.233.750 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ont été rectifiés de manière à ne plus donner dorénavant que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1927 et 1928 et celui de décembre 1928 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

DATES	Or		Argent		Rapport or — argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1927 3 janvier	84/11 1/2	23.831,25	25	631,77	37,72
1928 2 janvier	84/11	23.810,16	26 7/16	667,83	35,65
1928 3 décembre	84/11 1/2	23.827,31	26 9/16	671,14	35,50
1929 1 ^{er} janvier	84/11 1/4	23.806,79	26 3/8	665,99	35,75
» 1 ^{er} février	84/11 1/2	23.826,97	26 5/16	664,82	35,84
» 1 ^{er} mars	84/11 1/2	23.860,78	26	657,85	36,27
» 2 avril	84/11 1/2	23.864,87	25 15/16	656,38	36,36
» 1 ^{er} mai	84/11	23.855,90	25 5/16	640,64	37,24
» 3 juin	84/11 1/2	23.844,04	24 3/16	611,56	38,99
» 1 ^{er} juillet	84/11 1/2	23.846,78	24 1/16	608,47	39,19
» 1 ^{er} août	84/11 1/2	23.829,70	24 5/16	614,35	38,79
» 2 septembre	84/11 1/2	23.818,09	24 3/16	610,90	38,99
» 1 ^{er} octobre	84/11	23.807,10	23 5/16	588,82	40,43
» 1 ^{er} novembre	84/11 1/2	23.811,61	22 15/16	579,17	41,11
» 2 décembre	84/11 1/2	23.809,56	22 1/2	568,07	41,91
1930 1 ^{er} janvier	84/11 1/4	23.802,01	21 1/2	542,79	43,85
» 3 février	84/11 1/2	23.847,46	20 3/16	510,50	46,71

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.

(2) L'once troy = 31,103496 grammes.

SITUATION

DES

PRINCIPALES BANQUES CENTRALES



Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(en milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	31-1-1929	16-1-1930	23-1-1930	30-1-1930
Encaisse :					
Or	(1) 306.377	4.525.522	5.877.578	5.877.781	5.883.097
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.682.569	2.836.693	2.719.104	2.710.045
Portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger	603.712	3.304.955	4.047.359	4.023.660	4.080.305
Avancés sur fonds publics	57.901	234.039	173.589	153.091	203.323
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26) ..	—	1.747.709	1.540.543	1.622.320	1.611.958
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	12.096.717	13.750.738	13.607.816	13.840.760
Comptes courants particuliers	88.333	325.414	646.181	737.396	464.758
Compte courant du Trésor	14.541	210.343	243.991	105.763	227.107
Total des engagements à vue	1.152.636	12.632.474	14.640.910	14.450.975	14.532.625
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	57,06 %	59,52 %	59,49 %	59,13 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	4,— %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	5,50 %	5,— %	5,— %	5,— %

(1) Y compris 57,351 « Argent, billon et divers ».

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

DATES	ENCAISSE		Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
	Or	Traites et disponibilités-or sur l'étranger					Particuliers	Trésor	
Année 1928	3.945.748	2.420.684	2.834.475	242.082	1.908.105	10.826.969	478.407	99.697	11.405.072
Année 1929	4.946.219	2.563.085	3.775.451	226.722	1.719.651	12.679.167	493.613	147.377	13.260.157
1928 Novembre	4.131.551	2.660.544	3.075.364	209.203	1.831.120	11.422.590	449.883	62.052	11.934.526
Décembre	4.370.401	2.700.147	3.223.331	184.672	1.798.773	11.473.880	696.263	115.777	12.285.920
1929 Janvier	4.522.724	2.791.639	3.303.928	189.024	1.758.712	11.925.922	494.610	183.906	12.604.438
Février	4.529.289	2.487.674	3.527.961	211.082	1.722.209	11.968.393	449.255	128.257	12.545.905
Mars	4.537.034	2.327.500	3.073.451	211.613	1.712.851	11.975.673	415.245	127.512	12.518.430
Avril	4.637.350	2.406.846	3.771.482	224.648	1.713.961	12.205.370	470.612	114.100	12.790.082
Mai	4.812.999	2.323.902	3.670.399	240.717	1.714.325	12.364.088	334.684	79.701	12.778.474
Juin	4.977.801	2.317.018	3.658.405	254.484	1.711.400	12.352.120	415.335	148.863	12.916.318
Juillet	5.042.142	2.271.937	3.888.786	281.028	1.725.618	12.741.973	359.147	136.605	13.237.726
Août	5.063.802	2.561.917	3.989.086	238.729	1.731.528	13.108.657	389.535	150.396	13.648.588
Septembre	5.107.562	2.753.143	3.766.449	230.808	1.714.538	13.172.549	298.093	144.787	13.615.409
Octobre	5.129.800	2.811.878	4.031.855	254.170	1.714.726	13.440.039	377.083	146.607	13.963.729
Novembre	5.375.653	2.830.683	4.052.833	208.062	1.711.275	13.462.758	515.500	196.123	14.174.381
Décembre	5.682.355	2.813.641	3.997.407	172.360	1.694.489	13.401.947	718.889	218.916	14.339.752
1930 Janvier	5.878.022	2.857.420	4.126.151	179.796	1.624.180	13.804.218	723.859	173.402	14.701.479

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (en milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse métallique (or et argent)	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille- effets sur la Suisse	Avances sur nantisse- ments	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle	507.623	371.236		63.735	27.089	823.035	107.457	54.55
1929 Moyenne annuelle	544.912	237.410	135.510	62.402	34.404	859.997	106.241	56.40
1928 Novembre	517.070	235.804	164.092	66.162	24.363	855.040	109.491	53.61
Décembre	516.478	261.152	132.383	69.484	38.660	849.337	117.078	53.44
1929 Janvier	562.541	271.385	181.580	78.540	20.831	871.696	215.027	51.76
Février	527.506	186.952	146.010	63.603	20.666	802.682	85.041	59.42
Mars	526.642	171.235	158.213	68.784	17.802	819.892	83.548	58.29
Avril	524.534	221.163	152.513	70.333	35.370	845.617	114.395	54.64
Mai	536.381	250.701	133.313	69.943	42.600	848.228	126.923	55.00
Juin	534.781	261.385	121.100	62.716	26.706	839.517	119.187	55.78
Juillet	532.548	254.190	132.390	75.240	18.331	868.957	96.952	55.13
Août	541.350	216.679	151.557	62.250	22.186	868.199	75.529	57.36
Septembre	539.606	211.824	146.325	63.863	34.895	883.874	60.354	57.15
Octobre	562.273	233.964	139.598	68.301	33.905	909.257	78.565	56.92
Novembre	560.797	287.768	123.260	66.630	23.796	907.124	99.470	55.71
Décembre	558.884	293.421	106.426	62.944	18.728	898.958	123.447	57.60
1930 Janvier	618.194	355.765	129.656	69.760	28.683	912.310	245.549	53.39

Taux d'escompte } actuel : 3 ½ %, depuis le 22 octobre 1925.
précédent : 4 %, depuis le 14 juillet 1923.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (en milliers de zloty).

DATES	Encaisse métallique	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle	581.052	546.192	205.335	559.835	63.520	1.128.925	604.368	65.03
1929 Moyenne annuelle	643.791	461.735	106.147	697.518	81.566	1.264.561	515.905	62.44
1928 Novembre	611.973	486.515	199.127	625.347	84.553	1.239.915	541.637	61.66
Décembre	609.769	510.451	194.719	606.355	83.818	1.242.129	547.755	62.59
1929 Janvier	621.717	524.342	171.538	628.787	85.313	1.190.460	587.428	64.46
Février	622.144	537.894	156.885	650.822	84.193	1.200.164	626.322	63.52
Mars	622.691	537.783	147.186	662.918	80.542	1.215.890	605.040	63.73
Avril	623.489	506.147	104.392	683.241	84.435	1.208.002	558.875	63.93
Mai	624.406	484.293	92.698	695.382	85.897	1.227.211	531.542	63.04
Juin	626.385	438.174	81.188	733.064	87.865	1.214.399	525.601	61.18
Juillet	628.455	440.004	81.713	710.062	86.437	1.245.388	488.086	61.64
Août	638.111	436.536	81.946	695.531	80.400	1.265.715	460.440	62.26
Septembre	652.776	428.564	88.316	702.322	75.820	1.293.007	454.697	61.87
Octobre	675.433	422.846	90.832	719.791	76.163	1.310.263	465.425	61.85
Novembre	684.692	414.080	95.731	736.582	76.017	1.310.416	494.432	61.39
Décembre	684.883	422.802	98.359	699.682	74.984	1.285.837	479.250	62.76
1930 Janvier	700.592	400.643	106.338	684.711	74.160	1.215.102	538.314	62.81

Taux d'escompte } actuel : 8 %, depuis le 31 janvier 1930.
précédent : 8 ½ %, depuis le 16 novembre 1929.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (en milliers de \$).

DATES	Réserve « or »	Autres réserves	Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Réserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et particuliers)	Rapport du total des réserves aux engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle	2.673.320	149.261	829.138	325.763	290.517	1.652.284	2.410.638	69.5
1929 Moyenne annuelle	2.855.410	162.748	942.725	243.127	205.293	1.766.743	2.419.011	72.1
1928 Novembre	2.642.767	125.600	957.390	448.645	222.682	1.742.409	2.384.709	67.1
Décembre	2.617.600	119.532	1.012.182	477.770	226.782	1.789.845	2.435.672	64.8
1929 Janvier	2.631.672	151.435	876.547	477.100	231.242	1.745.262	2.452.239	66.3
Février	2.663.920	166.685	851.621	410.742	200.089	1.646.308	2.438.140	69.3
Mars	2.682.837	152.755	989.172	304.644	162.964	1.666.567	2.402.544	69.7
Avril	2.774.782	175.764	963.532	157.317	166.089	1.657.719	2.339.838	73.8
Mai	2.840.947	171.332	962.022	157.181	149.488	1.663.678	2.389.214	74.3
Juin	2.843.968	141.383	977.444	112.747	147.328	1.647.435	2.365.778	74.4
Juillet	2.901.817	160.222	1.153.041	65.976	136.144	1.833.004	2.359.711	73.—
Août	2.940.032	183.314	1.064.070	79.158	157.600	1.811.038	2.377.306	74.6
Septembre	2.943.368	172.829	1.046.016	182.916	148.980	1.883.267	2.374.006	73.2
Octobre	3.012.227	149.448	857.306	333.151	140.758	1.860.300	2.367.408	74.4
Novembre	3.019.904	151.727	990.880	330.374	292.749	1.918.327	2.623.700	69.8
Décembre	2.992.966	145.782	872.310	256.518	355.144	1.938.470	2.452.683	71.5
1930 Janvier	2.929.347	175.783	567.615	319.167	484.842	1.836.854	2.422.299	72.9

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 4 %, depuis le 6 février 1930.
précédent : 4.50 %, depuis le 15 novembre 1929.

Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (en milliers de Lit.).

DATES	Encaisse-or	Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantisse- ments	Comptes courants (débiteurs)	Billets en circulation	Assignations sur la Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1927 Moyenne du 1 ^{er} janv. au 22 déc.	(1) 1.260.686	1.522.901	4.961.069	1.580.896	1.513.425	17.702.711	—	3.248.943	13.29
1928 Moyenne annuelle	4.858.632	7.035.627	3.161.632	1.208.171	165.172	17.154.051	557.604	2.791.016	58.01
1928 Octobre	5.051.730	6.379.591	3.018.441	1.571.625	224.560	17.285.324	558.870	2.243.610	56.91
Novembre	5.051.897	6.038.371	3.197.038	1.760.496	263.050	17.100.330	470.161	1.913.062	56.92
Décembre	5.051.901	5.944.211	3.434.717	1.443.404	218.711	17.020.433	507.397	2.088.595	56.06
1929 Janvier	5.051.961	5.945.320	3.678.984	1.299.568	180.669	16.882.413	505.767	2.052.093	56.57
Février	5.058.525	5.794.460	3.504.734	1.127.667	164.132	16.383.168	450.023	2.325.783	56.65
Mars	5.077.539	5.401.577	3.439.658	1.584.086	225.981	16.060.113	442.229	2.003.949	56.63
Avril	5.125.141	5.272.288	3.675.146	1.347.925	163.099	16.391.735	470.288	1.908.979	55.39
Mai	5.125.565	4.914.944	3.720.333	1.548.657	192.485	16.142.831	429.773	1.531.625	55.46
Juin	5.126.011	4.927.045	3.618.799	1.323.607	195.060	16.109.929	417.973	1.540.716	55.64
Juillet	5.158.642	4.931.079	3.934.523	1.347.695	197.481	16.690.988	447.422	1.458.933	54.25
Août	5.159.006	4.897.619	3.783.014	1.415.749	201.859	16.853.680	412.040	1.528.310	53.51
Septembre	5.159.221	5.007.309	3.732.294	1.475.598	187.975	16.629.325	417.685	1.433.501	55.01
Octobre	5.179.346	5.120.649	3.749.440	1.366.481	206.119	16.807.123	443.446	1.365.535	55.33
Novembre	5.179.464	5.296.190	3.871.029	1.469.925	204.971	16.831.563	382.400	1.387.655	56.31
Décembre	5.189.381	5.166.985	3.863.530	1.182.196	181.604	16.593.218	403.220	1.361.642	56.41

Taux d'escompte { actuel : 7 %, depuis le 14 mars 1929
précédent : 6 %, depuis le 7 janvier 1929.

(1) Jusqu'au 22 décembre 1927, date de la stabilisation de la lire, l'encaisse comprenait de l'or et de l'argent.